

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3702e séance

Jeudi 10 octobre 1996, à 11 heures

New York

Président :	M. Martínez Blanco	(Honduras)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Merafhe
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Indonésie	M. Wisnumurti
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston

Ordre du jour

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/827)

Lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/832)

96-86438 (F)

La séance est ouverte à 11 heures.

Souhaits de bienvenue au Ministre des affaires étrangères

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais tout d'abord souligner la présence à la table du Conseil du Ministre des affaires étrangères du Botswana, S. E. le général de corps d'armée Mompati S. Merafhe. Au nom du Conseil, je lui souhaite une chaleureuse bienvenue.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) (S/1996/827)

Lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1996/832)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Brésil, du Burundi, du Cap-Vert, du Costa Rica, de l'Inde, de l'Irlande, de la Malaisie, du Malawi, du Mozambique, du Nicaragua, du Nigéria, du Portugal, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. De Moura (Angola), M. Simão (Mozambique) et M. Mudenge (Zimbabwe), prennent place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Amorim (Brésil), M. Nsanze (Burundi), M. Monteiro (Cap-Vert), M. Berrocal Soto (Costa Rica), M. Shah (Inde), M. Campbell (Irlande), M. Hasmy (Malaisie), M. Chimimba (Malawi), M. Sevilla Siero (Nicaragua), M. Gambari (Nigéria), M. Lamego (Portugal), M. Abdellah (Tunisie) et M. Kasanda (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit à la suite de la demande formulée dans une lettre datée du 7 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenue dans le document S/1996/832.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), document S/1996/827.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1996/822, qui contient le texte de lettres identiques datées du 1er octobre 1996, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres sont également saisis de la photocopie d'une lettre datée du 10 octobre 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1996/841.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Stanislaus I. G. Mudenge. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

M. Mudenge (Zimbabwe) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes certains que les affaires du Conseil profiteront de votre sagesse et de votre expérience. Je souhaite également présenter nos félicitations les plus chaleureuses à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, de la Guinée-Bissau, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier de manière remarquable. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son rapport si perspicace sur la situation en Angola ainsi qu'à son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye, pour ses efforts inlassables à la recherche de la paix en Angola.

Le 2 octobre 1996, les chefs d'État et de gouvernement des membres de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), profondément préoccupés par l'impasse où se trouve le processus de paix en Angola, se sont réunis à Luanda avec l'intention d'imprimer un nouvel élan à ce processus. Comme c'était l'UNITA qui ne respectait pas ses engagements au titre du Protocole de Lusaka, ils ont décidé d'inviter le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, afin qu'il puisse leur faire part des raisons pour lesquelles il ne respectait pas ses engagements. Malheureusement, cela n'a pas été possible, car M. Savimbi, après avoir accepté de participer à cette réunion, a décidé à la dernière minute de ne pas venir. Les dirigeants de la SADC ont bien sûr été déçus, mais ont décidé néanmoins de tenir leur réunion. Ils ont reçu des informations très complètes, notamment de la part du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola.

À la suite d'une analyse approfondie de la situation régnant dans ce pays, le sommet a décidé d'envoyer à New York les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de l'Afrique du Sud et du Zimbabwe afin de présenter la position de la région sur la situation en Angola. En outre, ils se sont de nouveau engagés à redoubler d'efforts pour contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Angola. À cet égard, le sommet a mandaté son Président, M. Robert Gabriel Mugabe, de la République du Zimbabwe, pour organiser des consultations approfondies avec tous les intéressés afin de faciliter la tenue, aussi rapidement que possible, d'une réunion de haut niveau entre le Gouvernement angolais et l'UNITA pour accroître la confiance entre les deux parties.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni en juillet dernier pour examiner le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), la plupart d'entre nous partageaient l'optimisme prudent qui régnait alors quant à l'application du processus de paix en Angola. Bien que nous ayons été tous parfaitement conscients du fait que le processus de paix continuait de prendre du retard, nos espoirs étaient néanmoins entretenus par certaines des mesures limitées que le Gouvernement angolais et l'UNITA prenaient tous deux. Souhaitant reconnaître ce progrès, le Conseil de sécurité, dans sa dernière résolution sur la situation en Angola — la résolution 1064 (1996) — a félicité à la fois le Gouvernement angolais et l'UNITA d'avoir suscité un mouvement réel dans le processus de paix. Conscient de la nécessité de maintenir l'élan du processus de paix, le Conseil a déclaré qu'il tiendrait compte des progrès faits dans son application lors du prochain examen du mandat d'UNAVEM III.

C'est donc une profonde déception pour nous tous de constater que, alors que le Conseil se réunit aujourd'hui, l'Angola n'est pas plus proche de la paix que la dernière fois que le Conseil s'est réuni; il se trouve plutôt entre la guerre et la paix, tandis que le processus d'application du Protocole de Lusaka est maintenant interrompu. Les retards mis à atteindre les objectifs énoncés dans la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, ainsi que d'autres machinations politiques, non seulement sapent le fragile processus de paix mais, ce qui est encore plus déprimant, menacent de réduire à néant les résultats obtenus jusqu'à présent. Plusieurs signes montrent que les intérêts personnels et factionnels étroits prennent à nouveau le dessus.

Sur la base d'un calendrier d'objectifs réalisables et d'échéanciers acceptés volontairement par le Gouvernement angolais et l'UNITA, et encouragés par le contenu et la substance des mesures convenues dans la voie de la paix, nous, en Afrique australe, — et, je pense l'ensemble de la communauté internationale —, attendions avec impatience, tout comme le peuple angolais fatigué de la guerre, la formation à bref délai d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Nous espérions célébrer l'irréversibilité du processus de paix dans ce pays pendant le mandat d'UNAVEM III, qui expire demain. Nous sommes bien sûr déçus de voir que la volonté politique nécessaire pour accomplir ce dernier effort est tristement absente. Apparemment, les intrigues, l'égoïsme, l'avidité et la fièvre de l'agrandissement personnel ont entravé le processus de paix.

L'impasse dans laquelle se trouve le processus, comme le dit le rapport du Secrétaire général, non seulement a diminué les perspectives de paix mais, ce qui est plus inquiétant, a plongé l'Angola dans une crise de ni guerre ni paix. Cette situation a été suscitée par le fait que l'UNITA ne respecte pas les accords envers lesquels elle s'est déjà engagée.

Dans son rapport, le Secrétaire général nous informe que ces trois derniers mois, le Gouvernement angolais a pris plusieurs mesures positives telles que la poursuite des mouvements de retrait des Forces armées angolaises de leurs positions avancées, l'adoption d'un Programme national de démobilisation et de réintégration des anciens combattants et l'affectation de 70 millions de dollars de fonds de l'État pour cet exercice, et le lancement avant terme du programme de désarmement de la population civile. Néanmoins, alors que le Gouvernement angolais prenait ces mesures positives pour parvenir aux objectifs concertés dans les délais spécifiés, l'UNITA, elle, a tristement omis de respecter les engagements qu'elle avait pris volontairement dans le cadre du processus de paix.

Le rapport du Secrétaire général montre clairement que ces trois derniers mois l'UNITA a, en fait, cherché à empêcher le déploiement d'UNAVEM III en entravant le mouvement du personnel et des avions de la Mission et en rejetant l'élargissement de l'administration d'État à travers tout le pays, tel que prévu dans le Protocole de Lusaka. Des pièces importantes de l'armement et de l'arsenal de l'UNITA sont manquantes, et la formation des Forces armées angolaises unifiées reste bloquée en raison des atermoiements de l'UNITA, malgré le déploiement d'équipes de sélection dans presque toutes les zones de cantonnement.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur le triste sort du peuple angolais, qui restera incertain tant que la situation de ni guerre ni paix persistera dans le pays. Il suffit de dire que la saison agricole 1996-1997 a déjà commencé en Afrique australe et que près de 1,5 million d'Angolais déplacés à l'intérieur du pays devront dépendre une fois de plus de l'aide alimentaire durant les 12 prochains mois, tout simplement parce qu'il n'y a pas de garanties de sécurité suffisantes pour leur permettre de se réinstaller dans leurs zones d'origine.

Face à une situation aussi dangereuse quatre mois seulement avant la date envisagée pour la fin du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), à savoir en février 1997, la communauté internationale doit pour soi-même et pour sa crédibilité, mais, en particulier, pour alléger les souffrances infligées de longue date au peuple angolais, de n'épargner aucun effort dans le but d'apporter la paix en Angola. La tâche qui nous attend et les coûts des retards qui se produisent ne sont que trop manifestes. Depuis la signature des Accords de Bicesse en 1991, de multiples occasions, qui auraient permis de faire des progrès, ont été perdues. Le moment est venu de dire que c'en est assez. La récalcitrance et l'obstination ne devraient pas être tolérées ou, pire encore, être récompensées.

La communauté internationale a trop investi dans ce processus de paix pour voir ses efforts réduits à néant et son autorité toujours remise en question. Le peuple angolais a attendu trop longtemps et fait trop de sacrifices pour se voir refuser la paix une fois encore. Les espoirs et les aspirations soulevés dans ce pays sont trop grands pour qu'ils soient de nouveau sacrifiés aux fins de satisfaire les intérêts égoïstes et l'esprit partisan de certains.

Tout en invitant l'UNITA à se racheter en assumant ses responsabilités et en honorant ses engagements, nous estimons qu'il est temps que le Conseil de sécurité exerce de son côté son autorité de manière claire et résolue afin de sauver le processus de paix en Angola et de rétablir la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies dans cette affaire. Le Conseil doit envoyer un message clair et catégorique à l'UNITA, lui disant : «le temps est écoulé, le jeu est terminé».

Si l'UNITA n'honore pas les engagements auxquels elle a volontairement souscrit, des mesures additionnelles devraient être prises contre elle : gel de ses comptes bancaires; fermeture de ses bureaux avec interdiction d'en ouvrir de nouveaux; refus de délivrer des visas à ses dirigeants et à son personnel; et limitation des voyages à Bailundo ou Andulo, à l'exception des missions ayant un rapport avec le processus de paix. Ces mesures devraient entrer en vigueur dans les 30 jours qui suivront l'adoption d'une résolution qui, entre autres choses, comprendrait les dispositions que je viens de mentionner à moins que le Secrétaire général ne fasse savoir que l'UNITA respecte intégralement les dispositions du Protocole de Lusaka.

Le Conseil doit bien faire entendre à l'UNITA qu'il est résolu à adopter de nouvelles mesures plus radicales, si nécessaire, pour ramener la paix en Angola.

Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont décidé que dans les engagements qu'ils ont pris aux niveaux régional et international, le processus de paix en Angola devait occuper une place prioritaire. La situation ni paix ni guerre qui règne en Angola a des répercussions négatives sur la coopération régionale en Afrique australe. Elle complique le rôle que joue l'Angola en tant que coordonnateur des grands programmes que met sur pied la Communauté de développement de l'Afrique australe. Elle sape la stabilité régionale dans son ensemble. Par conséquent, outre les mesures que le Conseil est en train de prendre aujourd'hui, les dirigeants de l'Afrique australe envisagent, en tant que question hautement prioritaire, d'amorcer le dialogue avec tous les pays qu'ils croient être en mesure de contribuer à la promotion du processus de paix en Angola. À cet égard, ils exhortent tous ces pays à s'abstenir de tout acte qui pourrait avoir des effets négatifs sur le règlement du conflit en Angola.

Nous ne devons jamais oublier que la population innocente en Angola n'est qu'une simple victime des rivalités maintenant disparues liées au colonialisme, au racisme et à la guerre froide. Elle ne méritait pas et ne mérite toujours pas un sort aussi cruel. Comme leurs frères et leurs soeurs d'Afrique australe, les populations de l'Angola ont eu suffisamment à souffrir des desseins que le colonialisme, le racisme — notamment sous la forme féroce

de l'apartheid — et des rivalités de la guerre froide leur ont imposés. Les populations de l'Afrique australe n'aspirent plus maintenant qu'à vivre en paix afin de pouvoir résoudre la multitude de problèmes et de défis que les régimes antérieurs, coloniaux et racistes, ont laissé en suspens pendant des décennies dans leur région. Ce n'est pas trop demander.

Nous n'en voulons à aucun pays ou individu de la situation où nous nous trouvons actuellement. Nous cherchons au contraire des partenaires en vue de créer les conditions de paix, de progrès et de prospérité pour nos populations d'Afrique australe. Notre mission à New York a pour but de promouvoir la paix dans notre région. Nous demandons donc au Conseil de contraindre l'UNITA à respecter intégralement et d'urgence les échéances fixées par le Conseil de sécurité afin de ramener sans plus tarder la paix et la stabilité en Angola et en Afrique australe.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République d'Angola, S. E. M. Venâncio De Moura, à qui je souhaite la bienvenue et donne la parole.

M. De Moura (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Nous nous réjouissons de la présence du Ministre Mudenge et je le félicite de la brillante déclaration qu'il vient de faire. Nous sommes également heureux d'être venus ici pour joindre notre voix à celle des autres délégations qui vont aborder les problèmes que pose la situation en Angola.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que votre longue expérience diplomatique, alliée aux inestimables contributions qu'apportent les autres membres du Conseil, permettra d'assurer le succès de cette réunion.

Nous félicitons également votre prédécesseur, S. E. M. Alfredo Cabral, Ambassadeur de la République de Guinée-Bissau, pour la compétence dont il a fait preuve en s'acquittant de son mandat.

C'est un grand plaisir de voir réunis à cette séance les Ministres des affaires étrangères auxquels la réunion au sommet des chefs d'État de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe a conféré le mandat de mener une analyse conjointe approfondie sur l'état actuel du processus de paix en Angola. Nous demeurons convaincus que cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales continuera de s'efforcer de rétablir la paix et l'ordre, chaque fois qu'ils sont mis en danger, en adoptant des mesures appropriées pour faire prévaloir la primauté du droit et la démocratie.

C'est pourquoi nous sommes réunis, une fois de plus, pour participer aux délibérations sur le complexe processus de paix en Angola. Sans les retards délibérément causés par l'UNITA, cette session aurait eu lieu sous les auspices de la paix et de la réconciliation nationale. Toutefois, malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Comme S. E. le Président de la République l'a déclaré récemment :

> «Le processus de paix en Angola est maintenant à la croisée des chemins entre la paix et la guerre.»

Cette réunion du Conseil de sécurité est donc de la plus haute importance pour le rôle que joue l'ONU dans l'application du Protocole de Lusaka, négocié et signé par le Gouvernement et l'UNITA avec la médiation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous aimerions à nouveau exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil et à leurs gouvernements pour l'intérêt, la patience et l'appui qu'ils accordent au processus de paix angolais et la patience dont ils font montre en la matière. Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à son dynamique Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, ainsi qu'aux représentants de la troïka des observateurs : les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal, pour les efforts vigoureux qu'ils ne cessent de déployer sur le terrain pour trouver des solutions novatrices visant à accélérer l'application du Protocole de Lusaka.

Nous saluons également les contributions faites au processus de paix par d'éminentes personnalités — dont certaines sont membres du Conseil de sécurité — qui se sont rendues en Angola au cours de la période précédant le 11 juillet 1996, date de l'adoption de la résolution 1064 (1996) du Conseil de sécurité.

Malheureusement, les progrès faits depuis le mois de juin sont limités et insignifiants. Les retards et la paix relative ont soulevé des questions et fait naître des doutes; ils ont également sapé la confiance qui avait été acquise. Cependant, mon gouvernement, avec l'assistance et l'appui

des observateurs, a pris de nombreuses initiatives afin de maintenir le processus sur une voie irréversible.

Néanmoins, la situation actuelle en Angola est caractérisée par une grave crise de confiance, qui résulte des retards systématiques provoqués par l'UNITA, sous divers prétextes, en ce qui concerne le respect et l'application du Protocole de Lusaka ainsi qu'au niveau de la Commission conjointe.

En fait, à l'exception du cessez-le-feu qui est maintenant en place, le cantonnement des troupes de l'UNITA, le démarrage du processus de démobilisation des soldats mineurs — éléments extrêmement positifs —, d'autres mesures fondamentales ont été reportées en raison d'un manque de coopération et de volonté politique de la part de l'UNITA. J'aimerais, à titre d'exemple, mentionner le retour des membres de l'UNITA à l'Assemblée nationale, qu'ils ont quittée en 1992; le retour, comme prévu, de tous les officiers des Forces armées angolaises; l'achèvement du processus de sélection d'un total de 26 300 soldats de l'UNITA devant être incorporés dans les Forces armées angolaises; le rétablissement de l'administration de l'État, étant donné l'occupation illégale de certaines régions du territoire national; et la libre circulation des personnes et des biens dans les régions sous contrôle de l'UNITA.

Le Gouvernement s'est déjà acquitté de toutes les obligations qui lui incombent au titre du Protocole de Lusaka, à l'exception de celles relatives au désarmement de la population civile. Ces tâches ne pourront être accomplies que si l'administration de l'État est rétablie dans les régions qui sont maintenant sous contrôle de l'UNITA.

Comme les membres le savent, le Président de la République, répondant aux souhaits du chef de l'UNITA, et tenant compte de certaines suggestions émanant des autorités et de gouvernements amis, a décidé d'inviter M. Jonas Savimbi à occuper l'un des deux postes de vice-président de la République.

Pour rendre cette concession effective et au nom de la réconciliation nationale, nous avons fait des propositions pour amender la Constitution nationale et nous présenterons l'amendement à l'Assemblée nationale. Comme les membres peuvent s'en rendre compte, nous avons fait des concessions au point de violer le principe de souveraineté et notre propre constitution, vu que le poste de deuxième vice-président n'est pas prévu dans la Constitution actuelle — celle qui a été négociée et approuvée avec la participation de l'UNITA.

S'agissant de mon gouvernement, le poste de vice-président de la République, avec des responsabilités de direction définies selon la Constitution, représenterait beaucoup plus que le simple «statut spécial» contenu dans le Protocole de Lusaka — l'un des griefs exprimés fréquemment par le chef de l'UNITA.

D'autre part, le refus du chef de l'UNITA de participer à la réunion au sommet des chefs d'État de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), où il se serait associé aux efforts déployés par ces hommes d'État africains en faveur de la campagne pour la paix et la réconciliation nationale en Angola, montre clairement que les intentions de M. Savimbi diffèrent de celles du Gouvernement et de la communauté internationale, qui s'efforcent d'assurer la paix en Angola.

Il est facile de conclure que la position de l'UNITA et de ses dirigeants vise à retarder l'achèvement de l'application du Protocole de Lusaka, afin que l'État soit dans l'impossibilité de mener à bien sa tâche, et à aggraver la situation économique et sociale de notre population et de notre pays. Elle vise à désorganiser le pays et à perturber l'ordre et la stabilité, avec toutes les conséquences que cela comporte, et à entraver les efforts faits par le Gouvernement pour mettre en oeuvre son programme d'amélioration des conditions de vie et du bien-être des Angolais et de tous ceux qui vivent en Angola et qui sont attachés au développement de cette nation qui souffre depuis si longtemps.

À en juger par ce scénario, mon gouvernement pense que le moment est venu d'exercer de plus grandes pressions pour amener l'UNITA à accomplir en toute bonne foi les tâches en suspens qu'elle doit assumer au titre du Protocole de Lusaka. Il n'est pas inutile de rappeler au Conseil que l'un des mécanismes de pression qui ont été déjà adoptés se trouve dans la résolution 864 (1993) du 15 juillet 1993 du Conseil de sécurité. Ce mécanisme prévoit l'application de sanctions contre l'UNITA, sanctions qui n'ont jamais été pleinement appliquées. Nous ne voulons pas revenir à l'état de guerre. Nous nous efforçons d'arriver à une paix durable. Nous voulons une réelle réconciliation et souhaitons encourager le développement sur la base du respect de la primauté du droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement estime que cette réunion est le moment pour le Conseil de sécurité d'appliquer la deuxième série de sanctions prévues au titre du paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité. Nous pensons que ce n'est qu'en adoptant une position très ferme et en exerçant des pressions efficaces

que nous réussirons à forcer, voire à aider l'UNITA et son dirigeant, à respecter les décisions du Conseil de sécurité et à honorer leurs engagements. Nous pensons qu'il est temps que l'UNITA respecte ces engagements, lesquels ont été librement contractés devant le peuple angolais et la communauté internationale.

Enfin, mon gouvernement espère que cette réunion représentera un tournant historique dans le processus de mise en oeuvre du Protocole de Lusaka et apportera aux Angolais un nouvel espoir que le processus de paix reste sur la bonne voie et que l'on s'emploie à éliminer les obstacles qui continuent d'entraver ce processus.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer que le Gouvernement angolais reste sérieusement attaché à la quête d'un règlement négocié qui conduira au rétablissement de la paix et à la réconciliation nationale. Nous ne renoncerons toutefois jamais à nos responsabilités au titre de la Constitution pour ce qui est de la préservation de l'ordre national et de la protection des intérêts vitaux de l'Angola.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre angolais des affaires étrangères des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, S. E. M. Leonardo Santos Simão, à qui je donne la parole.

M. Simão (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un grand plaisir que je souhaite vous exprimer, Monsieur le Président, mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Vous pouvez être assuré de la coopération de ma délégation dans l'exécution de vos tâches. Je voudrais aussi féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Alfredo Cabral, de la Guinée-Bissau, pour la manière exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier. J'aimerais également exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour l'autorité avec laquelle il fait face aux problèmes croissants dont le Conseil est saisi, notamment pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le représentant du Président de l'Organe créé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et chargé des questions politiques, de défense et de sécurité, mon cher frère et collègue, S. E. M. Stanislaus Mudenge, Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, a déjà souligné nos principales préoccupations quant à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce faisant, il a également réaffirmé l'appui et la solidarité constants de la région d'Afrique australe avec le peuple angolais ainsi que notre volonté collective de contribuer, du mieux que nous pourrons, à l'instauration d'une paix durable et de la tranquillité dans ce pays frère.

S. E. M. Venâncio De Moura, Ministre des affaires étrangères de l'Angola, vient de nous brosser un tableau très éloquent des derniers événements dans son pays. Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général (S/1996/827) en date du 4 octobre 1996 et les autres documents pertinents dont le Conseil est saisi. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour son rapport objectif, qui nous semble être une bonne base pour notre débat d'aujourd'hui.

À la lecture de ce rapport, ma délégation tient à se féliciter de ce que le cessez-le-feu continue de tenir sur tout le territoire angolais malgré plusieurs violations enregistrées pendant la période considérée. Néanmoins, nous sommes préoccupés par la lenteur avec laquelle les principales dispositions du Protocole de Lusaka sont appliquées. Il s'agit notamment du cantonnement des troupes de l'UNITA, de la formation des Forces armées angolaises, de la démobilisation et de la réintégration socio-économique des anciens combattants. Dans ce contexte, la question de la piètre qualité des armes et des munitions restituées par l'UNITA à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) doit être examinée d'urgence. Ce fait, joint à la différence entre le nombre de soldats déclarés initialement par l'UNITA et le nombre de ceux qui ont été effectivement enregistrés dans les lieux de rassemblement, jette un doute sérieux sur les intentions véritables de l'UNITA pour ce qui est de l'ensemble du processus de paix. En outre, les restrictions imposées par l'UNITA au déminage et aux activités de reconstruction de routes ne feront que retarder les opérations de secours humanitaires, tellement nécessaires. Par conséquent, ces mesures, qui sont contraires au bien-être du peuple angolais, doivent prendre fin.

Comme le montre le rapport du Secrétaire général, une réunion au sommet de l'organe créé par la SADC chargé des questions politiques, de défense et de sécurité s'est tenue récemment à Luanda pour essayer de sortir de l'impasse où se trouve apparemment l'application des dispositions du Protocole de Lusaka. Le sommet a notamment regretté profondément que M. Jonas Savimbi ne soit pas présent à la réunion à un moment crucial du processus et a lancé un appel vigoureux à l'UNITA pour qu'elle respecte ses engagements, et ce, conformément aux échéances fixées par le Protocole de Lusaka et la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité.

Comme je l'ai souligné dans ma déclaration devant l'Assemblée générale, le Mozambique, comme les autres pays de la SADC, estime qu'il est extrêmement important que le conflit en Angola soit définitivement réglé. La paix en Angola est un sujet de préoccupation régionale. Elle contribuera de manière décisive à la réalisation des objectifs stratégiques établis par la SADC, tout comme elle permettra à notre région de se lancer dans un processus d'intégration régionale, tandis que nous consacrerons nos efforts communs au bien-être de nos peuples.

La persistance de l'instabilité en Angola a empêché ce pays de contribuer de manière efficace à la mise en oeuvre des projets envisagés par notre communauté et d'autres initiatives sur le continent. L'Angola lui-même est un coordonnateur d'un secteur important — l'énergie — au sein de la SADC. Par conséquent, la paix dans ce pays est vitale si l'on veut que le peuple et le Gouvernement angolais puissent jouer un rôle plus actif dans les efforts de reconstruction nationale et de développement, ainsi que dans la recherche de solutions à d'autres conflits qui perdurent dans d'autres pays africains. En outre, l'instabilité en Angola entrave les efforts régionaux visant à créer un environnement favorable à l'investissement.

Pour ces raisons, les dirigeants de la région ont décidé d'accorder la plus haute priorité à la mise en oeuvre rapide et à la conclusion satisfaisante du processus de paix en Angola. Nous sommes convaincus qu'afin d'assurer l'application rapide des «Acordos de Paz» et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, celui-ci devrait envoyer un message ferme et clair à l'UNITA, l'engageant instamment à respecter ses engagements.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Mozambique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Botswana, S. E. le général de corps d'armée, Mompati S. Merafhe.

M. Merafhe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, M. Mudenge, Président de la délégation ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) auprès du Conseil de sécurité, de même qu'à celles de mes collègues de l'Afrique australe qui ont pris la parole avant moi.

Le Conseil est réuni pour examiner la situation en Angola près de trois mois avant la fin du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Le Botswana, comme d'autres membres de la communauté internationale, avait espéré qu'en ce moment le processus de paix en Angola serait devenu irréversible. Il est profondément regrettable que l'application du Protocole de Lusaka est au point mort. Il est clair que les succès des derniers mois sont dangereusement menacés. Les aspects les plus cruciaux du Protocole de Lusaka tels que le cantonnement des effectifs de l'UNITA, la remise par l'UNITA à l'UNAVEM III de ses armes lourdes et de ses munitions et la sélection des éléments de l'UNITA qui seront incorporés dans les Forces armées angolaises n'ont pas encore été mis en oeuvre.

Les restrictions constantes imposées aux activités d'UNAVEM III par l'UNITA telles que l'immobilisation d'un hélicoptère et de son équipage, le 8 septembre, le refus d'autoriser un avion de mener des activités de surveillance à Chitembo, et les ingérences dans les opérations de déminage menées par la société travaillant pour le compte de l'Organisation des Nations Unies, sont des actes que la communauté internationale devrait condamner énergiquement. Ces pratiques, y compris les politiques d'atermoiements de l'UNITA et sa réticence à honorer ses engagements pris en vertu du Protocole de Lusaka, ont jeté un doute sur la volonté de paix de l'UNITA. Le climat de confiance mutuelle entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, qui a été entretenu avec l'aide d'UNAVEM III et qui est vital pour l'application du processus de paix, est compromis. La décision, prise par le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA, de rejeter l'offre faite par le Gouvernement à M. Savimbi d'occuper un poste de vice-président est profondément regrettable et ne contribue pas à la création d'un climat propice à la réconciliation nationale en Angola.

L'UNITA doit reconnaître que le chemin qui mène à la paix et à la démocratie en Angola ne peut passer que par l'unité et la réconciliation nationale. À cet égard, nous encourageons le Gouvernement et l'UNITA à tenir des pourparlers de haut niveau pour régler les questions en suspens et remettre le processus de paix sur les rails. L'Afrique australe souhaite ardemment que la paix l'emporte en Angola et à cette fin, les chefs d'État ou de gouvernement de la sous-région sont prêts à jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution durable à la crise politique en Angola. Nous encourageons M. Savimbi et l'UNITA à avoir confiance dans la détermination des dirigeants de l'Afrique australe de jouer leur rôle de médiation d'une manière juste, impartiale et crédible. Nous espérons donc que M. Savimbi répondra positivement à leur invitation à participer à la prochaine réunion de la SADC sur la situation en Angola.

Il est bien connu qu'UNAVEM III est actuellement la plus grande opération de maintien de la paix de l'ONU. Ce qui signifie que la communauté internationale a investi d'énormes ressources pour contribuer à un règlement pacifique de la crise angolaise. Il est donc extrêmement important qu'UNAVEM III s'acquitte avec succès de son mandat. L'on devrait savoir que l'échec d'UNAVEM III aura de lourdes conséquences non seulement pour l'Angola mais aussi pour l'ensemble de la région de la SADC. Et la communauté internationale ne peut se permettre de tolérer que les énormes ressources mises à la disposition de l'opération UNAVEM III soient gaspillées.

La situation en Angola ne doit pas dégénérer. La persistance de la situation d'impasse actuelle ne pourra que mener à l'intensification de la suspicion mutuelle entre le Gouvernement angolais et l'UNITA et entraîner un nouveau déclenchement des hostilités, ce qui constituerait une grave menace à la paix et à la sécurité en Afrique australe. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité et pour l'ensemble de la communauté internationale d'envoyer un message ferme indiquant qu'une reprise des hostilités ne sera pas tolérée.

Il y a quelques années, l'Afrique australe a été témoin de l'effondrement des Accords de Bicesse et de ses tragiques séquelles. Nous ne voulons pas que cette douloureuse expérience se répète. Le Conseil ne devrait pas permettre qu'une telle situation se reproduise une deuxième fois en Angola car cela nuirait gravement à la crédibilité du Conseil. Le Botswana et d'autres États d'Afrique australe sont convaincus que le Conseil de sécurité devrait adopter des mesures pour assurer l'application totale de ses résolutions. Le Conseil devrait par conséquent être prêt à imposer à l'UNITA les mesures énoncées au paragraphe 26 de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité et demander une application vigoureuse et stricte des mesures mentionnées dans la partie B de cette même résolution.

Lorsque UNAVEM III a été lancée le 8 février 1995, j'avais indiqué que la responsabilité première de l'application réussie des dispositions des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka incombait au premier chef au peuple angolais. J'avais également fait remarquer que cela pouvait être pour lui la dernière chance de bénéficier de l'appui de la communauté internationale dans la recherche d'une solution pacifique à leur problème. Je ne voudrais pas suggérer que l'ONU n'a pas de responsabilité envers le peuple angolais. Bien au contraire, elle ne peut pas et ne doit pas se dérober.

Nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir — nous tous — pour garantir notre succès cette fois-ci.

Le Président (*interprétation de l'espagnol)* : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba et du Mali des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nuñez-Mosquera (Cuba) et M. Ouane (Mali) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Angola, qui, entre autres choses, donne une idée du travail exceptionnel accompli par les hommes et les femmes de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour appuyer le processus de paix dans des conditions difficiles. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Beye, dont l'extraordinaire dévouement à sa mission de paix en Angola est exemplaire.

J'aimerais aussi saluer la présence parmi nous de la délégation ministérielle dont les membres ont pris la parole au Conseil au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le rôle de ces pays dans le processus de paix est vital, car ils apportent leur voix et leur aide pour que prenne fin cette longue période de conflit en Angola. Nous avons été heureux d'apprendre ce matin que l'Angola avait été placé en tête de l'ordre du jour régional et international de la SADC, et nous sommes entièrement d'accord avec le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe quand il dit que la situation de ni guerre ni paix est inacceptable en Angola.

Nous devons néanmoins reconnaître que nous avons beaucoup progressé sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale par rapport aux journées très sombres d'il y a quelques années à peine. L'Angola, et en vérité le monde, sont sur le point de franchir l'étape la plus importante et pour certains la plus difficile du processus : l'intégration des deux parties en conflit en une seule entité, unie politiquement dans le cadre d'un gouvernement d'unité et

de réconciliation nationales et unifiée militairement sous un commandement et une force armée uniques.

Alors que tant a été accompli et que la fin est en vue, nous sommes toutefois très préoccupés de voir que le processus de paix est pratiquement paralysé, les dates fixées pour mener à bien certaines activités promises étant à maintes reprises ignorées, les combattants dans les zones de casernement devenant impatients de reprendre une vie normale; la pluie qui gêne tous les moyens de transport menaçant de réduire à néant tous les plans de démobilisation.

Il est temps que l'UNITA fasse résolument les derniers pas et s'acquitte des obligations qu'elle s'est elle-même fixées aux termes du Protocole de Lusaka. Militairement, elle doit intégrer ses généraux dans le haut commandement et désigner les combattants qui devront servir dans les rangs des forces armées nationales. Politiquement, elle doit prendre sa place dans un gouvernement d'unité nationale, avec ses représentants participant à l'Assemblée nationale pour aider à la mise en place des lois et, avec ses responsables civils, aider à l'instauration du contrôle central de l'État sur tout le territoire national. Il incombe aussi au Gouvernement angolais de créer les conditions propices à cette fin en laissant de côté les divergences passées et en mettant à contribution les nombreux talents que recèle l'UNITA.

Comme nous, le reste du monde ne peut pas cacher son impatience face à l'immobilisme du processus. En amis de tous les Angolais, nous avons fourni conseils et appui. Mais, comme tout bon ami le ferait, nous voyons que le moment est venu de nous exprimer en termes plus fermes, d'aider un ami à trouver plus sûrement le moyen de prendre une décision qui, si elle est difficile et pleine d'incertitudes, est la meilleure. Les États-Unis prient instamment l'UNITA de profiter de la sécurité des quelques mois restants de la présence de la mission d'UNAVEM III pour achever rapidement l'exécution de ces engagements.

Si l'UNITA peut faire ces efforts et si le Gouvernement angolais peut honorer sa promesse d'accepter la réintégration de l'UNITA, alors les États-Unis et, je crois, d'autres membres de la communauté internationale, seraient prêts à offrir une aide durable pour reconstruire l'Angola.

Je suis fier du rôle joué par mon pays dans cet effort international pour aider l'Angola. Pendant l'année écoulée, les États-Unis ont fourni plus de 100 millions de dollars d'aide pour faire face aux tragiques séquelles de la guerre civile par le biais de programmes visant la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées, la démobilisation des soldats, la mise en place d'institutions démocratiques, la réforme de l'économie, le déminage des routes et des champs, et pour pallier aux difficultés hors de proportions rencontrées par les femmes, les enfants et les handicapés. Aujourd'hui, les enfants soldats abandonnent leurs AK-47 pour des manuels scolaires; des équipes conjointes apprennent à enlever les millions de mines dont l'Angola est infesté au lieu d'en poser de nouvelles; le Gouvernement et l'UNITA décident de leur avenir autour d'une table de négociation et non pas sur un champ de bataille.

En résumé, nous avons parcouru un long chemin et nous sommes presque arrivés au but. Nous pouvons presque imaginer le retrait de l'énorme force militaire d'UNAVEM III fournie par les États Membres des Nations Unies afin de garantir la paix en Angola pendant la difficile période de transition. Nous pouvons presque imaginer une réduction importante de la menace que font peser les mines terrestres pour les futures générations d'Angolais. Nous pouvons presque imaginer l'ensemble de la région de l'Afrique australe enfin en paix : le Mozambique en paix, l'Afrique du Sud en paix, la Namibie en paix et, maintenant, la perspective de voir l'Angola rejoindre ses frères. Nous pouvons presque imaginer l'aube d'une nouvelle ère de paix et de prospérité tandis que l'Angola, avec l'aide d'autres nations, s'impose à nouveau dans l'économie mondiale.

L'attachement indéfectible des États-Unis au succès du processus de paix ressort à l'évidence dans le fait que le Secrétaire d'État se rendra en visite à Luanda la semaine prochaine. Il espère que sa visite ajoutera à l'impulsion qu'a d'ores et déjà donné le sommet de la SADC de la semaine dernière pour ce qui est de revigorer le processus de paix, ainsi qu'aux efforts du peuple angolais pour édifier un nouvel Angola démocratique, respectueux des droits de l'homme, tourné vers le marché et doté des institutions fondamentales d'une société civile.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à leurs excellences les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et du Zimbabwe, membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), à cette séance du Conseil de sécurité. Je les remercie de leurs importantes déclarations. Il y a quelques jours, les pays de la SADC ont organisé une réunion au sommet à Luanda pour discuter des moyens de promouvoir le processus de paix angolais; un communiqué a été publié à l'issue de cette réunion. Aujourd'hui, les quatre Ministres des affaires étrangères sont venus en personne au Conseil de sécurité pour expliquer une nouvelle fois leurs vues sur la question de l'Angola et la position des États

d'Afrique australe. Nous rendons hommage à la SADC, qui ne ménage aucun effort dans sa quête d'une paix durable en Angola.

La Chine a toujours appuyé les efforts des États africains pour résoudre par eux-mêmes leurs problèmes régionaux et elle respecte profondément leur autonomie, leur dignité et leur indépendance dans la recherche d'une paix et d'un développement durable sur le continent africain. La communauté internationale et le Conseil de sécurité devraient fournir appui et assistance sous des formes diverses aux États africains qui oeuvrent à cette fin.

À l'instar des pays de la SADC, nous sommes nous aussi profondément préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve une fois encore le processus de paix angolais. Près de deux ans après la signature du Protocole de Lusaka, et après des modifications répétées du calendrier de mise en oeuvre des accords pertinents conclus entre les deux parties, le travail n'est toujours pas achevé dans des domaines clefs du processus de paix.

Nous jugeons préoccupant que l'UNITA tarde à participer à la formation d'un gouvernement d'unité nationale et à des forces armées unifiées. Nous sommes plus particulièrement inquiets que le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA ait rejeté la vice-présidence offerte à M. Savimbi dans le Gouvernement d'unité nationale. Nous estimons regrettable aussi que M. Savimbi ait décidé de ne pas participer au sommet de la SADC qui a eu lieu au début du mois.

Nous pensons que ce faisant l'UNITA ne fait pas que renier ses propres engagements; elle n'aide pas à rétablir la confiance entre les deux parties. Tout nouveau retard dans le règlement des questions susmentionnées risque de compromettre les résultats d'ores et déjà obtenus dans le cadre du processus de paix angolais. Nous ne voulons pas que le processus de paix échoue si près du but. La délégation chinoise tient à réaffirmer que l'application du Protocole de Lusaka et des accords pertinents conclus par les deux parties ne peut souffrir d'autres retards.

La question de l'Angola est la dernière question névralgique restant à régler en Afrique australe. Après des troubles et des guerres prolongés, le peuple angolais aspire à la paix et à la tranquillité. Nous espérons sincèrement que les deux parties, et les dirigeants de l'UNITA en particulier, sauront, dans l'intérêt général du pays et de son peuple, faire montre de la volonté politique nécessaire pour honorer scrupuleusement et en toute bonne foi les obligations qui leur incombent aux termes des accords. Alors seulement le processus de paix en Angola pourra-t-il bénéficier de l'appui indéfectible de la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité se prononcera demain sur une nouvelle prorogation du mandat d'UNAVEM III. En tant qu'opération de maintien de la paix la plus importante de l'ONU à l'heure actuelle, UNAVEM III a déployé des efforts positifs et apporté une contribution importante au contrôle de l'application du Protocole de Lusaka et du rétablissement de la paix et la réconciliation nationale en Angola. Il va sans dire que l'élaboration, la mise en oeuvre et le succès d'une opération de maintien de la paix requièrent toute la coopération des parties concernées. Conformément à la résolution 976 (1995), le mandat d'UNAVEM III devrait s'achever en février 1997. Que cet objectif puisse être atteint comme on s'y attend, et que le processus de paix puisse être couronné de succès, cela dépendra de la détermination des deux parties, en particulier de l'UNITA, à coopérer pleinement à la Mission.

La délégation chinoise est prête à examiner positivement une nouvelle prorogation du mandat d'UNAVEM III. Nous espérons que les deux parties, en particulier l'UNITA, saisiront cette occasion en prenant des mesures concrètes pour redoubler leurs efforts en faveur de la paix, afin que l'Angola et l'ensemble de l'Afrique connaissent bientôt une paix durable.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à se féliciter de l'opportunité de la tenue d'un débat ouvert sur l'Angola.

Nous voudrions aussi souhaiter chaleureusement la bienvenue à la délégation ministérielle de l'Organe de la SADC chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

En effet, le manque de progrès dans le processus de paix, qui est une source de préoccupation pour la communauté internationale, justifie de toute évidence la tenue de cette réunion. La présence de la délégation ministérielle de la SADC souligne la gravité de la situation en Angola, comme le décrit le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur l'application du Protocole de Lusaka et les travaux de la Mission d'UNAVEM III.

Les espoirs que nous nourrissions au départ de voir les parties emprunter définitivement la voie de la réconciliation nationale ont été ruinés par l'incapacité permanente à mettre en oeuvre les dispositions du Protocole de Lusaka, conformément au calendrier arrêté et au plan élaboré par le Cons-

eil de sécurité. Le manque de progrès dans la mise en oeuvre du Protocole a rendu infiniment plus complexe la tâche d'UNAVEM III.

L'incapacité de l'UNITA à prendre des mesures concrètes conformément au Protocole de Lusaka tel qu'il a été défini est alarmante. Nous devons noter avec une vive préoccupation les retards, notamment en matière de casernement des troupes de l'UNITA, de choix des soldats devant être incorporés dans les Forces armées angolaises (FAA), et la lenteur du processus de transfert des officiers commandants de l'UNITA vers les FAA, ainsi que la remise à UNAVEM III de quantités insuffisantes d'armes par l'UNITA, la qualité médiocre de celles qu'elle détient et la présence continue de la police de l'UNITA.

En outre, les perspectives de progrès ont été ruinées par le refus de M. Savimbi de participer au sommet de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité de la SADC, qui s'est tenu le 2 octobre 1996 à Luanda.

Tous ces événements ont fait sérieusement douter de la volonté politique de l'UNITA d'appliquer le Protocole de Lusaka.

La communauté internationale a consacré beaucoup d'efforts à la promotion de la paix et la réconciliation nationale en Angola. UNAVEM III, qui est aujourd'hui la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies, a largement contribué à l'amélioration de la situation dans le pays, en particulier au cessez-le-feu, qui est généralement observé. Néanmoins, nous constatons que des violations du cessez-le-feu se poursuivent dans les provinces productrices de diamants.

Un autre domaine dans lequel UNAVEM III a clairement contribué au renforcement de la sécurité est celui du déminage. Toutefois, la poursuite de la pratique de placement de nouvelles mines ne traduit pas positivement le souhait sincère des parties de cesser le combat. Cette pratique, qui est un véritable fléau en Angola, affecte les capacités opérationnelles et la sécurité du personnel d'UNAVEM III.

Ma délégation déplore vivement les pertes subies par les troupes d'UNAVEM III en raison de mines terrestres. Le fait que l'UNITA impose des restrictions aux opérations de déminage d'UNAVEM III est également inacceptable. La présence de mines entrave la réhabilitation des communautés rurales. Elle compromet la nouvelle saison des semailles et menace aussi gravement la réinstallation des personnes déplacées sur le plan intérieur.

À cet égard, nous devons féliciter UNAVEM III et l'ONU de leurs efforts de déminage et de leur contribution à la formation aux techniques du déminage. Nous encourageons une étroite coopération entre les différentes institutions et exhortons l'UNITA et toutes les parties à respecter scrupuleusement le mandat d'UNAVEM III.

Nous sommes également très préoccupés par les rapports faisant état de méthode de harcèlement à l'encontre du personnel des opérations de secours humanitaires. Nous invitons toutes les parties à respecter la sécurité et le travail de ce personnel.

L'objectif de la réconciliation nationale que s'efforcent de réaliser toutes les parties en Angola n'est pas difficile à atteindre. Le commencement de l'édification de la nation peut malheureusement être compromis par les défis économiques et politiques que doit encore surmonter l'Angola ainsi que par le manque de confiance mutuelle entre les parties.

Ma délégation espère être témoin dans un proche avenir d'efforts sérieux en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens soldats dans la vie civile; de la constitution de Forces armées angolaises et de l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays. Des progrès sensibles dans ces domaines sont fondamentaux pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité du pays.

L'Angola est ravagé par la guerre civile depuis plus de 20 ans, et les divisions sont profondes. Si la réconciliation nationale est une tâche longue et ardue, les parties elles-mêmes se sont engagées dans cette voie essentielle pour l'avenir de l'Angola.

Nous continuons de croire que le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent respecter strictement les obligations qu'ils ont contractées au titre du Protocole de Lusaka ainsi que les engagements qu'ils ont pris lors de la réunion tenue le 1er mars 1996 à Libreville, Gabon.

C'est dans ce contexte que la délégation de l'Indonésie appuie sans réserve toute mesure qui encouragera les parties à continuer dans cette voie. Les récentes initiatives régionales de la SADC en vue de poursuivre le processus doivent bénéficier de l'appui de la communauté internationale. Ma délégation est encouragée par l'intention de la SADC de convoquer un autre sommet, et nous soulignons la nécessité

de créer un climat propice à la participation de M. Savimbi. En même temps, nous prions instamment M. Savimbi de faire la preuve de sa bonne foi en participant au prochain sommet.

L'Angola reste un lieu d'instabilité en Afrique australe. Le règlement du conflit contribuera grandement à l'instauration de la paix et de la coopération dans la région. À cette étape cruciale, il est essentiel que le Président Dos Santos et M. Jonas Savimbi continuent de se réunir afin de résoudre toutes les questions encore en suspens, y compris les questions d'ordre constitutionnel.

Ayant fait part de sa position concernant l'évolution de la situation en Angola, la délégation indonésienne est disposée à appuyer la recommandation du Secrétaire général visant l'extension du mandat d'UNAVEM III. Nous appuierons le choix d'un mandat de courte durée, jusqu'à la mi-décembre. Bien que l'UNITA continue de proclamer son attachement au processus, nous tenons à souligner qu'elle ne peut pas continuer à faire obstacle à l'application de l'accord de Lusaka, au risque de compromettre l'ensemble du processus de paix.

Avant de terminer, je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Beye, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de faire avancer le processus de paix, ainsi qu'au personnel de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) dont le travail s'effectue dans des conditions très difficiles. Nous louons également les trois États observateurs et les pays de la région, en particulier les membres de la SADC, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. La délégation italienne est certaine que, sous votre direction éclairée, les travaux du Conseil au cours du présent mois seront couronnés de succès. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, de la Guinée-Bissau, pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Aujourd'hui, au nom de l'Italie, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil à la délégation des ministres des affaires étrangères de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dirigée par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. Stanislaus Mudenge, et composée des ministres des affaires étrangères de l'Angola, Venâncio De Moura, du Botswana, Mompati Merafhe et du Mozambique, Leonardo Simão. Leur présence et celle du Représentant permanent de l'Afrique du Sud, notre grand ami l'Ambassadeur Jele, témoignent à l'évidence de la dimension régionale de la situation en Angola. Leur participation à notre débat apporte le point de vue africain, particulièrement important, sur les événements que nous devons évaluer avant de prendre une décision.

Je voudrais également remercier très sincèrement le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, dont l'engagement indéfectible reflète de façon exemplaire les qualités diplomatiques et l'esprit de sacrifice placés au service d'une juste cause. Il va sans dire que nos remerciements et notre gratitude s'adressent également à la troïka des observateurs du processus de paix ainsi qu'aux pays qui fournissent des contingents à l'opération menée en Angola. Enfin, mais pas moins important, l'Italie s'associe sans réserve à la déclaration que fera ultérieurement l'Irlande au nom de l'Union européenne.

Les derniers événements survenus en Angola sont décevants. La mise en oeuvre du Protocole de Lusaka connaît de grandes difficultés et des revers. Les engagements pris de longue date ne sont pas honorés. Comme l'indique très clairement le rapport du Secrétaire général, la responsabilité première de ces échecs incombe à l'UNITA.

On avait espéré que le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA redonnerait l'élan voulu au processus de paix, mais ces espoirs ont été déçus. Bien que le Congrès ait pris des mesures réaffirmant la transformation de l'UNITA en parti politique, il est clair, à ce stade décisif, qu'il n'est plus aussi décidé à s'engager sur cette voie. Heureusement, le cessez-le-feu continue d'être en grande partie respecté. Toutefois, comme cela a déjà été dit, la plus grande incertitude règne en ce qui concerne le cantonnement des troupes, ce qui soulève des doutes quant à la question de savoir si l'UNITA maîtrise ses véritables combattants. En outre, les armes remises sont, pour la plupart, anciennes et inutilisables. Les préparatifs d'unification des Forces armées angolaises en sont encore au stade préliminaire. Le retard pris pour envoyer à Luanda les quatre derniers officiers commandants qui devaient rejoindre les Forces armées de l'Angola est également source d'inquiétude.

La non-participation de M. Savimbi à la réunion au sommet des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique du Sud, le 2 octobre — malgré le ferme engagement qu'il avait pris d'y assister — est très préoccupante. Cette absence est d'autant plus surprenante

qu'elle n'a été justifiée par aucune raison précise et qu'un grand nombre de chefs d'État de la région y ont participé.

Les préoccupations des États voisins sont, selon nous, tout à fait justifiées. L'Angola est l'un des pays les plus grands et, potentiellement, l'un des plus riches de la région. La crise interne qui y sévit a un impact négatif non seulement sur l'Angola lui-même mais également sur la sécurité, la stabilité et les économies des pays voisins et de nombreux autres pays de la région. D'importants efforts sont actuellement en cours, notamment dans le cadre de la SADC, pour stimuler le développement économique dans la région. Il est évident que ces efforts seraient grandement renforcés si une véritable réconciliation et une véritable paix prévalaient en Angola.

En ce qui concerne l'économie, les nouvelles que nous en donne le rapport du Secrétaire général vont dans le sens opposé. Malgré ses énormes ressources et son potentiel de croissance, la situation économique de l'Angola est dramatique. L'Italie est l'un des rares pays qui n'ont jamais cessé d'aider l'Angola même lorsque les conditions de sécurité s'avéraient dangereuses pour le personnel des organisations non gouvernementales italiennes, qui, je voudrais le rappeler ici, ont déjà payé un lourd tribut en vies humaines dans d'autres opérations de maintien de la paix. Le Gouvernement italien a participé, en tant que l'un des principaux donateurs, au programme d'assistance d'urgence de l'Union européenne. Au cours des cinq dernières années, les dons de l'Italie se sont élevés approximativement à 110 millions de dollars. Pour 1996, mon pays a octroyé 13 millions de dollars à l'aide alimentaire et aux activités d'assistance d'urgence, y compris la démobilisation. En outre, une équipe d'instructeurs italiens participe aux opérations de déminage menées actuellement en Angola, avec l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale.

Nous avons été informés des initiatives prises ces derniers jours par des dirigeants de l'UNITA qui semble manifester une plus grande volonté de respecter ses engagements. C'est une histoire connue. Chaque fois que le mandat d'UNAVEM III arrive à expiration, des assurances de bonne volonté nous sont données, mais elles ne sont jamais suivies d'effet. Cette fois, cependant, nous croyons être arrivés à un point de non-retour. Bien que cela ait été dit très clairement par les ministres des affaires étrangères présents ici lors d'une réunion bilatérale qui a eu lieu hier. Si les parties — et en premier lieu l'UNITA — ne respectent pas les engagements qu'elles ont pris de terminer immédiatement, sans nouveaux atermoiements, la phase militaire du Protocole de Lusaka, ils doivent alors comprendre que c'est l'ensemble du processus de paix, et avec lui l'engagement de la communauté internationale, qui sera très sérieusement menacé. La patience a des limites.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Représentant de l'Italie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Cabral (Guinée-Bissau) : Le Conseil de sécurité se réunit à la demande des ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Leur requête, très opportune, intervient à l'issue du sommet des chefs d'État de la région qui, réunis le 2 octobre à Luanda, se sont appesantis sur la situation en Angola. La délégation de la Guinée-Bissau salue la présence parmi nous des éminents Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et du Zimbabwe, tout en soulignant le bien-fondé de leur démarche collective et la pertinence des interventions qu'ils viennent de faire devant le Conseil.

Les points de vue exprimés sont légitimes et nous les comprenons car, en vérité, nous partageons les mêmes frustrations. La situation en Angola demeure difficile et se caractérise par la persistance d'antagonismes, qui concourent à sa précarité, et à retarder le processus de paix mis en place après la signature du Protocole de Lusaka, il y a près de deux ans.

Le dernier rapport du Secrétaire général ne permet aucun doute à ce sujet. Il ressort en effet de ce rapport que, durant les trois derniers mois, peu de progrès ont été enregistrés dans l'application du calendrier convenu entre les deux parties et dont le respect scrupuleux devait aboutir à la création des nouvelles structures permettant la participation effective de l'UNITA à la gestion des affaires de l'État angolais. Les faits, tels que présentés par le Secrétaire général, ont été largement corroborés par l'exposé de son Représentant spécial, Me Blondin Beye, devant les membres du Conseil, hier matin.

Je voudrais, au nom de mon pays, ici et maintenant, rendre hommage à Me Blondin Beye, pour sa détermination, son efficacité et son sens élevé du devoir. J'associe à cet hommage, ô combien mérité, tous les observateurs militaires, les officiers d'état-major, les éléments de la police civile, les hommes de troupe, mais aussi toutes les organisations non gouvernementales et les organismes humanitaires qui, au prix de leur vie, contribuent à l'effort de paix en Angola.

Le Représentant spécial du Secrétaire général, en faisant l'état des lieux, nous a décrit à la perfection et de

manière fort instructive la situation qui prévaut aujourd'hui en Angola. La résolution du conflit angolais se heurte assurément à de nombreux obstacles.

La guerre en Angola, en se prolongeant pendant des décennies, a fait des centaines de milliers de victimes et causé des dégâts irréparables. Elle a assez duré pour qu'il y soit mis fin définitivement. Les nombreux accords qui ont jalonné le chemin de la réconciliation nationale et de la paix jusqu'à la signature du Protocole de Lusaka en novembre 1994, doivent servir de points de repère dans l'effort de réflexion collective et baliser le chemin qui reste encore à parcourir.

Ces différentes étapes ont trop souvent hélas été marquées par des engagements non respectés et des revirements, qui ont provoqué et alimentent encore aujourd'hui un climat de suspicion peu commun. La méfiance entre les parties existe malheureusement encore. Il faut donc s'employer à la vaincre en poursuivant un dialogue constructif car, sans dialogue, il ne saurait y avoir de concorde nationale. Le chemin de la paix en Angola est certes difficile, mais il est praticable pourvu qu'il soit emprunté avec détermination et ouverture d'esprit.

L'intérêt supérieur du peuple angolais doit continuer de constituer le point de mire et demeurer la primauté dans le processus de paix en Angola. Et c'est cette primauté, que les parties politiques doivent s'efforcer de reconnaître et de respecter, qui doit finalement peser de tout son poids dans les négociations et prévaloir en fin de compte. Le peuple angolais, qui n'a déjà que trop souffert, attend désespérément qu'il soit mis fin aux tergiversations et autres obstacles qui entravent la mise en place intégrale du Protocole de Lusaka.

Le calendrier convenu doit être respecté dans toutes ses composantes. Nous sommes conscients du fait que les mécanismes prévus ne sont pas faciles à mettre en place et qu'à leur complexité s'ajoutent les pesanteurs politiques et psychologiques. Néanmoins, les deux parties, dont l'UNITA en particulier, doivent continuer à oeuvrer sans relâche, dans les délais prescrits et au travers d'actes concrets et acceptés de commune convention, à l'avènement de la paix en Angola.

Il y a, au demeurant, des étapes qui, parce que préalablement définies et agréées, sont incontournables et doivent être franchies rapidement. À ce propos, nous déplorons la lenteur constatée dans l'exécution du volet militaire du Protocole de Lusaka, à laquelle il importe de remédier. Les efforts de cantonnement, de désarmement et de démobilisation doivent pouvoir être poursuivis rigoureusement dans un effort global d'unification des Forces armées angolaises, qui passe nécessairement par l'intégration des officiers supérieurs de l'UNITA. Mon pays note avec satisfaction qu'un pas important a été franchi dans ce sens, mais il n'en demeure pas moins insuffisant.

L'effort de paix en Angola ne saurait être assorti d'autres conditions que celles prévues par le Protocole de Lusaka. Il serait en effet regrettable, après toutes les étapes auxquelles les parties sont parvenues et qui sont, faut-il le rappeler, le résultat de longues et laborieuses négociations, que le processus de paix soit remis en question à cause de considérations partisanes et étrangères au cadre préalablement défini. De fait, il convient d'écarter tous les obstacles existant encore, de promouvoir la libre circulation des personnes et des biens sur l'étendue du territoire national et d'oeuvrer à la stricte application du Protocole de Lusaka.

La communauté internationale a assurément un rôle important à jouer dans l'affirmation et le maintien du caractère irréversible du processus de paix en Angola, qui doit aboutir, dans les termes convenus, le plus rapidement possible. La présence des Nations Unies dans ce pays implique, nous en sommes conscients, un effort financier considérable au regard des restrictions budgétaires imposées au fonctionnement de notre Organisation. Les parties concernées savent que l'effort de la communauté internationale ne trouvera sa justification et sa continuité que dans leur franche détermination de travailler sans relâche à l'instauration d'une paix globale et définitive en Angola. Nous sommes persuadés qu'une fois la paix rétablie, la communauté internationale apportera la contribution nécessaire à la reconstruction de ce pays dévasté par tant d'années de guerre.

Le processus de paix en Angola traverse une phase cruciale. Il importe de le soutenir afin qu'il aboutisse le plus rapidement possible. La précarité de la situation appelle la bonne volonté de toutes les parties concernées, qui doivent agir de manière concertée et constructive, en gardant à l'esprit les intérêts véritables du peuple angolais qui aspire, et a droit, à la paix et au bien-être. Mon pays souhaite vivement que l'UNITA participe à l'effort de réconciliation nationale, et ce de manière résolue.

Les nations, que nous représentons, ont le devoir de veiller et de continuer à concourir au règlement pacifique et définitif du conflit en Angola.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais souhaiter personnellement la bienvenue à ce

débat officiel aux Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et du Zimbabwe, qui sont venus à New York exprimer l'inquiétude des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à l'égard du processus de paix en Angola. Je crois que nous leur sommes tous très reconnaissants de leur contribution aux travaux du Conseil de sécurité. En plus de l'incidence directe et positive qu'ils ont sur les travaux du Conseil de sécurité, leur seule présence, à la suite de la réunion au sommet de l'Organe de la SADC chargé des questions politiques, de défense et de sécurité, qui s'est tenue à Luanda le 2 octobre 1996, est accueillie par mon gouvernement comme un signe encourageant, qui reflète une tendance que nous avons relevée récemment en Afrique et consistant à rechercher des solutions aux problèmes politiques au moyen de consultations menées au niveau régional. Nous espérons que cette tendance s'accentuera. Des efforts conjoints menés au plan régional pourraient déboucher sur le règlement de problèmes trop complexes pour être traités à l'échelle nationale ou mondiale.

Qu'il me soit également permis de saluer la présence à la réunion d'aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, Me Blondin Beye, et de lui exprimer la reconnaissance de mon gouvernement pour les efforts qu'il déploie inlassablement pour maintenir le processus de paix en Angola sur la bonne voie.

Avant d'aborder brièvement la question dont nous sommes saisis, je tiens à mentionner la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par notre collègue irlandais au nom de l'Union européenne. L'Allemagne a contribué à la rédaction de cette déclaration et elle y souscrit sans réserve.

L'absence de progrès dans la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka est décevante. Les délais répétés et les promesses non tenues, en particulier de la part de l'UNITA, dans la mise en oeuvre des échéanciers pour le règlement des questions militaires et politiques ne sont plus acceptables. Nous demandons donc à l'UNITA de mettre en oeuvre sans délai tous les aspects — et spécialement maintenant les aspects militaires — du Protocole de Lusaka. Les quatre généraux restants de l'UNITA doivent être envoyés à Luanda pour servir dans le commandement des Forces armées angolaises (FAA); la sélection des soldats de l'UNITA qui doivent être incorporés dans les FAA doit être achevée; le processus de cantonnement des soldats de l'UNITA et la remise de toutes les armes doivent être menés à terme et l'UNITA doit déclarer le processus terminé; et le flot de déserteurs provenant des zones de cantonnement doit être endigué et les soldats déserteurs doivent retourner là d'où ils viennent.

Le temps est compté. Le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) prend fin en février 1997.

Les questions politiques n'ont toujours pas été réglées. Nous espérons voir progresser les efforts faits pour déterminer le statut spécial du Président de l'UNITA, M. Savimbi; pour étendre l'administration de l'État à l'ensemble du territoire de l'Angola; pour assurer aux membres de l'UNITA des sièges au Parlement; et pour instaurer un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales.

L'Allemagne a déjà contribué de façon importante aux efforts faits par la communauté internationale dans le domaine de l'assistance humanitaire et elle continuera de le faire. Mon gouvernement reste décidé à aider la population civile de l'Angola à supporter les conséquences de la guerre civile.

Nous accordons une importance particulière au grave problème des mines terrestres en Angola et à la nécessité d'un déminage effectif. Comme les membres le savent, la lutte contre les mines antipersonnel est au nombre des priorités politiques de l'Allemagne. Celle-ci a fourni jusqu'à neuf experts en déminage en qualité d'inspecteurs pour les activités de déminage dans le cadre d'UNAVEM III. Ceux-ci ont, en coopération avec la société de déminage MECHEM — société avec laquelle l'ONU a passé un contrat, déminé plus de 4 000 kilomètres de routes truffées de mines terrestres et ont contribué à atteindre l'objectif de 99,6 % de déminage sur toute cette distance. De plus, deux organisations non gouvernementales allemandes, auxquelles le Gouvernement fédéral d'Allemagne a récemment octroyé des fonds considérables, procèdent à des activités de déminage sur le terrain. L'assistance apportée au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage par le Département des affaires humanitaires est un autre volet de nos activités en Angola.

Malgré tous ces efforts, le succès final reste tributaire de nouveaux progrès dans le processus de paix. Nous espérons donc sincèrement que ce processus se poursuivra et que le peuple angolais finira par trouver l'environnement pacifique auquel il a droit.

Je voudrais, pour terminer, louer les efforts déployés par les trois États observateurs du processus de paix en Angola. Ma délégation contribuera de manière constructive aux consultations, au sein du Conseil, concernant un projet de résolution qui a été élaboré par les États observateurs en consultation avec les délégations des cinq États membres de

la SADC ici présents. Nous nous félicitons du projet de résolution, qui constitue une base solide pour les travaux du Conseil de sécurité.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite elle aussi chaleureusement la bienvenue aux délégations de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), composée des Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et du Zimbabwe. Nous sommes reconnaissants aux membres de la SADC pour l'initiative qu'ils ont prise pour accélérer le processus de paix angolais. Nous espérons fortement que cette initiative, conjuguée avec les efforts soutenus des trois États observateurs, marquera un tournant vers la conclusion du processus de paix au moment du deuxième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka. Nous souscrivons à l'évaluation faite par les ministres des affaires étrangères de la SADC, à savoir que la paix et la stabilité en Angola sont des préalables à la paix et au développement dans l'ensemble de la région de l'Afrique australe.

Nous partageons la frustration et la déception générales exprimées par les membres de la SADC au sujet des progrès extrêmement lents dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka. En réalité, le processus de paix angolais est au point mort depuis la dernière reconduction, il y a trois mois, du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Bien que nous reconnaissions que le quasi-achèvement du cantonnement des troupes de l'UNITA et le maintien du cessez-le-feu sont des réalisations appréciables, certaines questions politiques et militaires clefs ne sont toujours pas réglées. Nous déplorons les délais persistants dans la formation des forces armées unifiées, l'extension de l'administration de l'État gouvernementale à l'ensemble du pays et la création du gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Les tentatives de l'UNITA de nuire aux opérations de déminage d'UNAVEM III sont également un sujet de grave inquiétude pour mon gouvernement.

La panne actuelle du processus de paix est en grande partie attribuable au fait que l'UNITA n'a pas respecté ses engagements, auxquels elle a souscrit librement. Nous avons été déçus de constater que le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA avait pris fin sans adopter les décisions nécessaires pour faciliter le règlement des questions en suspens. L'absence de M. Savimbi à la réunion au sommet de la SADC sous prétexte de la situation politique n'a fait que renforcer les doutes de la communauté internationale quant à la crédibilité de l'attachement de l'UNITA au processus de paix.

Compte tenu de la somme énorme d'efforts et de ressources consacrés par la communauté internationale au processus de paix angolais, y compris la ponction de près d'un million de dollars opérée chaque jour sur le budget déjà limité des opérations de maintien de la paix de l'ONU, nous ne pouvons accepter rien de moins qu'un succès retentissant de ce qui est devenu la plus vaste opération de maintien de la paix de l'ONU. Nous pensons que le moment est venu d'envoyer un message sans équivoque à l'UNITA indiquant que la patience du Conseil de sécurité a ses limites et que tout nouvel atermoiement de la part de l'UNITA en ce qui concerne l'exécution de ses obligations au titre du Protocole de Lusaka ainsi que son habitude de faire des concessions de dernière minute ne seront plus tolérés. Dans ce contexte, nous sommes favorables à l'idée proposée par la SADC de prendre des mesures supplémentaires au cas où l'UNITA n'honore pas pleinement ses obligations selon un calendrier précis.

Nous demandons à l'UNITA de s'acquitter sans retard des tâches énumérées dans le «document de médiation» formulé par le Représentant spécial du Secrétaire général. La rapidité et la sincérité avec lesquelles l'UNITA coopère à ces tâches sera une mise à l'épreuve de la crédibilité de son attachement permanent au processus de paix. Parmi les tâches les plus urgentes à ce stade crucial se trouve l'achèvement de la sélection des soldats de l'UNITA qui doivent être incorporés aux Forces armées angolaises (FAA) sans laquelle le processus de démobilisation et de réintégration sociale des ex-combattants ne peut avancer. À cet égard, nous prions instamment l'UNITA d'envoyer immédiatement ses quatre généraux qui n'ont pas encore été intégrés aux -FAA.

Nous partageons les vues selon lesquelles le manque de confiance mutuelle entre le Président Dos Santos et M. Savimbi est au coeur de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement attache une grande importance à une réunion dans les plus brefs délais entre les deux dirigeants en Angola. Nous attendons de cette réunion, un règlement rapide de toutes les questions encore en suspens, y compris le statut spécial de M. Savimbi.

Un aspect positif du processus de paix en Angola est que, alors que le cessez-le-feu continue de tenir, la réalisation d'objectifs politiques par des moyens militaires est maintenant devenu pratiquement impossible. Il incombe donc à la communauté internationale de faire un dernier effort pour imprimer un élan au processus de paix, pour assurer qu'il sera couronné de succès en exerçant le maximum de pression sur les parties, tout en aidant au relè-

vement et à la reconstruction de l'Angola. Dans ce contexte, je voudrais dire que ma délégation est prête à appuyer les efforts conjugués des ministres des affaires étrangères de la SADC et des trois États observateurs en vue d'élaborer un projet de résolution.

Enfin, ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat d'UNAVEM III pour une durée de deux mois seulement.

Ma délégation voudrait exprimer toute sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la situation en Angola. Nous remercions également son Représentant spécial, Me Alioune Blondin Beye de son dévouement et de sa détermination à assurer le succès du processus de paix. Nous rendons également hommage aux hommes et aux femmes qui servent dans les rangs d'UNAVEM III.

M. Lavrov (Fédération de Russie) *(interprétation du russe)* : C'est pour moi une sincère satisfaction que de souhaiter la bienvenue dans cette salle à la délégation des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) : les Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Zimbabwe et du Mozambique et le représentant de la République d'Afrique du Sud. Leur participation active à la séance d'aujourd'hui, comme celle d'autres délégations, souligne la volonté croissante des pays, et notamment ceux de la région de l'Afrique australe d'encourager, en unissant leurs efforts, l'instauration d'une paix durable en Angola.

La Fédération de Russie, en tant que membre de la troïka des États observateurs du règlement angolais, participe activement aux initiatives visant à une conclusion heureuse du processus de paix et appuie les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial pour atteindre cet objectif.

Le règlement du conflit qui dure depuis des années en Angola serait non seulement un bienfait suprême pour un pays ami, pour son peuple et pour d'autres États de la région de l'Afrique australe mais également un succès de poids pour les efforts de rétablissement de la paix que font l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble, qui ont investi des ressources humaines, matérielles et financières considérables pour appuyer le processus de paix en Angola.

Malheureusement, ce processus a subi récemment un grave recul. De nombreuses dispositions clefs du Protocole de Lusaka ne sont toujours pas exécutées. L'application d'aspects politiques et militaires essentiels du règlement, tels que la démobilisation des combattants, la création de forces armées angolaises unifiées et la formation d'un parlement unique et d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales ont été interrompues.

Les événements des trois derniers mois montrent à l'évidence que la responsabilité de cette situation incombe essentiellement à l'UNITA, dont les dirigeants se dérobent sous divers prétextes à l'obligation d'exécuter les engagements qu'ils ont pris. Nous pensons également que ces agissements de l'UNITA sont inacceptables car ils sapent la confiance à l'égard du processus de paix et vont à l'encontre des intérêts les plus fondamentaux du peuple angolais.

Nous prenons note avec une profonde satisfaction des mesures constructives prises par le Gouvernement angolais pour s'acquitter de ses obligations découlant du Protocole de Lusaka et de l'Accord de Libreville. Il est évident que le moment est venu d'envoyer à l'UNITA un message très clair indiquant que la communauté internationale est prête à prendre des mesures sévères à l'encontre de ceux qui s'efforcent d'entraver le processus de paix.

Nous pensons que le projet de résolution qui doit être adopté par le Conseil de sécurité doit fixer un calendrier très strict pour l'exécution par l'UNITA d'une liste précise des tâches les plus urgentes à accomplir pour contribuer à renforcer la confiance entre les deux parties angolaises et imprimer un nouvel élan au processus de paix. Il est également nécessaire de lancer un avertissement aux dirigeants de l'UNITA, à savoir que s'ils sabotent l'exécution de ce calendrier, le Conseil de sécurité envisagera à nouveau et sans tarder d'imposer des sanctions supplémentaires contre l'UNITA.

Nous ne doutons pas que les dirigeants de l'UNITA feront enfin preuve de bon sens et se décideront à exécuter de bonne foi les dispositions du Protocole de Lusaka et à engager un dialogue politique constructif, ce qui est le seul moyen de régler les problèmes lorsqu'ils se présentent.

Nous espérons que le deuxième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka, que nous célébrerons le 20 novembre, aura lieu dans un climat d'optimisme et de confiance en un avenir de paix durable pour le peuple angolais. Étant donné que cela ne s'est pas encore réalisé, nous estimons parfaitement valable la proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général concernant le renouvellement du mandat d'UNAVEM III pour une brève période de deux mois.

Nous sommes également d'accord avec les idées contenues dans le rapport du Secrétaire général concernant une réduction progressive et en bon ordre des effectifs de la Mission de l'ONU, compte tenu, bien sûr, des nouveaux progrès réalisés dans la mise en oeuvre des dispositions du Protocole de Lusaka. Nous appuyons également l'intention du Secrétaire général de présenter dans son prochain rapport un calendrier de retrait progressif des unités militaires d'UNAVEM III et ses recommandations concernant le rôle futur que pourrait jouer l'ONU dans la consolidation du processus de paix.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a près de deux ans, le Gouvernement angolais et l'UNITA s'étaient mis d'accord sur un cessez-le-feu et sur un processus de mesures militaires et politiques visant à parvenir à une paix durable en Angola. Ils avaient demandé à la communauté internationale de les aider à réaliser cette paix. Le Conseil de sécurité avait répondu en déployant ce qui est maintenant la plus grande opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies dans le monde.

Depuis lors, les deux parties ont oeuvré en vue de la réalisation d'une paix durable. Ce n'est pas un processus facile et nous sommes bien conscients des sacrifices qui ont été demandés aux deux parties.

Toutefois, les objectifs qui doivent être réalisés et les mesures à prendre pour y parvenir sont très clairement énoncés dans le Protocole de Lusaka. L'absence de progrès au cours des trois derniers mois a suscité des doutes quant à la volonté de l'UNITA de respecter ses engagements pris en vertu du processus de paix.

Il y a plusieurs questions importantes que nous espérions voir résolues aujourd'hui : l'intégration des forces armées, un statut spécial pour M. Savimbi, le retour des 10 généraux de l'UNITA à des postes à Luanda et le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale. Mais toutes ces questions sont toujours en suspens. Et, bien que l'UNITA ait cantonné plus de 62 000 hommes de troupe, le niveau élevé des désertions est inquiétant. L'UNITA ne doit épargner aucun effort pour assurer le retour immédiat des hommes déjà enregistrés dans les zones de cantonnement. Il est également important que la démobilisation organisée des troupes cantonnées soit effectuée sans retard afin d'empêcher de nouvelles désertions et tensions dans les camps, et que le processus de sélection des troupes de l'UNITA qui doivent être incorporées dans les forces armées angolaises soit accéléré.

La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) doit pouvoir compter sur l'appui des parties pour mener à bien son travail. Il est particulièrement important que les parties coopèrent aux opérations de déminage, comme certains de mes collègues l'ont déjà souligné ce matin. Les restrictions qui seraient imposées à UNAVEM III et aux opérations humanitaires de déminage sont inacceptables. Nous sommes également préoccupés par les rapports faisant état de harcèlement généralisé à l'égard des organisations humanitaires en Angola. Les parties, en particulier l'UNITA, devraient faire tous les efforts possibles pour autoriser la liberté de mouvement et la sécurité des organisations non gouvernementales.

La communauté internationale a beaucoup investi dans ce processus de paix et elle n'est pas prête à le voir échouer. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que les retards continus et les promesses non tenues sont inacceptables. Un nouvel esprit de coopération et de confiance mutuelle entre les parties est essentiel pour que le processus de paix puisse passer à la phase finale. Nous

pensons qu'une réunion à bref délai entre le Président Dos Santos et M. Savimbi devrait avoir lieu pour résoudre les questions importantes et créer un climat de confiance véritable entre les parties.

À cet égard, M. Savimbi a incontestablement raté une occasion importante pour une telle réunion lorsqu'il a omis d'assister à Luanda le 2 octobre au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et nous partageons sur ce point la déception du Secrétaire général.

Nous avons écouté très attentivement les avis des ministres des affaires étrangères et autres représentants de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Nous nous félicitons et appuyons leur engagement au processus de paix angolais et nous partageons leur détermination à veiller à ce que l'UNITA respecte les engagements pris en vertu du processus de paix.

Enfin, s'agissant de la question de la prorogation du mandat d'UNAVEM III, nous partageons l'avis du Secrétaire général que le mandat d'UNAVEM III devrait être reconduit jusqu'au 11 décembre 1996 seulement.

Il est certain que le Conseil voudra envoyer un message clair et sans équivoque quant à la nécessité de faire des progrès, et nous souhaiterions examiner très attentivement les différentes suggestions qui ont été formulées au cours de ce débat et dans d'autres consultations qui ont eu lieu ces derniers jours quant à la meilleure manière d'exprimer ce message dans une résolution du Conseil de sécurité à ce stade crucial.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et j'aimerais dire à l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, combien nous avons apprécié la manière remarquable dont il a mené les travaux du Conseil le mois dernier.

C'est un plaisir pour moi de m'associer aux autres membres pour accueillir la délégation ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui honore aujourd'hui de sa présence la réunion du Conseil de sécurité. La présence même de cette délégation démontre tout l'intérêt que la communauté internationale porte à l'instauration de la paix en Angola et ses graves préoccupations devant la lenteur et l'immobilisme du processus de paix. Elle démontre également le souci de voir les doutes et les soupçons qui caractérisent actuellement les relations entre les parties angolaises remplacés par des relations constructives fondées sur la confiance mutuelle, la coexistence et la prédominance de l'intérêt supérieur du peuple angolais sur toute autre considération.

Les déclarations des ministres des affaires étrangères et des autres orateurs ont souligné que l'application du Protocole de Lusaka ces trois derniers mois a été décevante en raison du non-respect par l'UNITA de ses engagements. Cela est très grave, car il s'agit d'un phénomène d'une extrême gravité qui ne saurait être accepté par la communauté internationale, qu'il s'agisse de l'Angola, du Libéria, du Moyen-Orient ou de toute autre région. Un engagement sans réserve d'appliquer, dans la lettre et l'esprit, les accords signés volontairement par les parties intéressées, avec toute la bonne volonté possible, constitue l'élément l'essentiel dont dépend le succès de la mise en oeuvre de tout accord de paix. C'est ce à quoi s'attend maintenant la communauté internationale.

Les engagements pris par les deux parties dans le contexte du règlement en Angola sont clairs et sans ambiguïté aucune. D'une part, le Gouvernement de l'Angola doit compléter le cantonnement de ses forces dans les camps et achever celui de la police de réaction rapide dans les camps prévus à cet effet. Il doit également désarmer les civils, faciliter la participation de l'UNITA à la prise de décisions et son admission dans la fonction publique et, enfin, faciliter la mission d'UNAVEM III. Il est clair pour tous que le Gouvernement angolais respecte ses engagements.

D'autre part, l'UNITA doit accélérer et achever le cantonnement de tous ses combattants, remettre toutes ses armes lourdes et légères, retirer ses forces de polices disséminées dans les zones qu'elle a évacuées et permettre au Gouvernement angolais d'étendre son contrôle administratif sur l'ensemble du pays sans exception, accélérer la sélection d'environ 27 000 de ses soldats afin qu'ils soient incorporés dans l'armée nationale et envoyer à Luanda les 10 généraux qui ont été désignés pour servir dans les forces armées angolaises. Elle doit, en outre, se transformer en un parti politique et régler la question de l'accession d'un de ses dirigeants au poste de vice-président, comme l'a proposé le Président Dos Santos. Or, tous ces engagements n'ont pas été tenus jusqu'à présent, ni au moment voulu ni avec la rapidité voulue.

À la lumière du respect des engagements antérieurs, je voudrais noter une fois encore que l'Egypte se félicite des nombreuses mesures positives prises par le Gouvernement angolais; nous l'encourageons à continuer dans cette voie qui favorise l'instauration de mesures de confiance mutuelle et encourage l'autre partie à suivre cet exemple.

Nous sommes préoccupés par le fait que le rapport du Secrétaire général indique que les ressources actuellement disponibles ne couvrent que 27,4 % du coût des programmes de démobilisation des soldats et de leur réinsertion dans la vie civile. Étant donné que plus de 100 000 soldats seront démobilisés des deux côtés, les États donateurs doivent honorer les contributions annoncées lors de la Table ronde tenue à Bruxelles l'an dernier.

Les États de l'Afrique australe ont une fois de plus démontré la capacité des groupes régionaux d'Afrique d'adopter des politiques unifiées à l'égard des crises qui frappent l'un de leurs États et à mener ces politiques avec fermeté et une grande efficacité. Nous considérons que c'est là un exemple à suivre en Afrique comme partout dans le monde.

Aujourd'hui l'Afrique est témoin d'activités régionales menées en vue de régler trois des conflits les plus graves : en Afrique centrale, les États du Sommet d'Arusha oeuvrent au règlement de la crise du Burundi; en Afrique occidentale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest s'efforce de résoudre la crise libérienne; et en Afrique australe, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) travaille à la promotion de l'application du Protocole de Lusaka, qui a été signé il y a presque deux ans. Le Conseil de sécurité doit appuyer et encourager pleinement le phénomène qui se manifeste dans divers États d'Afrique, à savoir le fait que ces États s'attaquent aux crises existant à l'intérieur de leurs régions. Les États avoisinants sont certainement ceux qui sont le plus touchés par les conflits en cours, et ils savent mieux que d'autres comment ces conflits peuvent être réglés et sont plus à même d'influencer le cours des événements. La délégation égyptienne appuie par conséquent les exigences des ministres et prie les représentants de la communauté internationale qui sont membres du Conseil de sécurité d'appuyer et d'encourager ces efforts et d'adopter le projet de résolution nécessaire, comme les ministres l'ont demandé.

La délégation égyptienne appuie l'idée selon laquelle la fin de l'impasse que connaît l'application du Protocole de Lusaka dépend d'une volonté politique ferme de l'UNITA de se transformer en un parti politique et de renoncer à toutes les activités qui pourraient entraver l'application du processus de paix. Nous sommes également fermement convaincus que cette volonté ne se manifestera que si la communauté internationale, en particulier les trois États de la troïka, exercent suffisamment de pressions à cette fin.

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, et de lui dire que nous avons toute confiance dans ses travaux. Il a déclaré l'autre jour, au cours d'une réunion avec les membres du Conseil de sécurité, que malgré les obstacles susmentionnés, l'ONU a remporté des succès non négligeables en Angola, les plus importants étant l'arrêt de l'effusion de sang entre Angolais et le rassemblement des forces de l'UNITA dans les camps. J'aimerais ajouter à cette liste les succès remportés par l'ONU dans la formation des Angolais au déminage et les efforts déployés par l'ONU pour reconstruire l'infrastructure du pays. Nous devons saluer de tels succès.

S'agissant du rapport du Secrétaire général, dont la portée principale coïncide avec l'évaluation des leaders de la SADC, j'aimerais dire que la délégation de l'Égypte appuie la prorogation du mandat d'UNAVEM III pour une période de deux mois. Nous espérons que le Conseil adoptera un projet de résolution à cet effet.

Pour terminer, il convient de souligner que les parties angolaises ne doivent pas laisser passer l'occasion qui se présente, grâce à la présence en Angola de la plus grande mission de maintien de la paix de l'ONU. Proroger la mission sans réaliser de réels progrès dans l'application du Protocole de Lusaka est une décision difficile et complexe, en particulier parce que notre Organisation traverse une crise financière dont la gravité n'échappe à personne. En conséquence, les parties angolaises ont une raison supplémentaire de profiter le plus possible de la présence internationale sur leur territoire, de façon à encourager la communauté internationale à continuer de fournir l'assistance économique, technique et humanitaire dont l'Angola aura besoin dans les années à venir. Il est grand temps que l'Afrique prouve que ses causes ne sont pas des causes perdues comme d'aucuns le prétendent.

Enfin, je ne peux que saluer les efforts du Secrétaire général et de son Représentant spécial, Me Blondin Beye, ainsi que les efforts constants déployés par UNAVEM III pour assurer une paix durable au peuple angolais frère.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Dejammet (France) : Monsieur le Président, la délégation française voudrait en premier lieu saluer la présence dans cette salle de la délégation ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui a demandé l'organisation de ce débat. Nous

avons écouté avec la plus grande attention les interventions des membres de cette délégation qui représente les pays de la région. La délégation française partage les inquiétudes dont les ministres viennent de nous faire part. Elle comprend que ces ministres expriment le souhait, comme ils nous l'ont dit avec beaucoup de conviction, de promouvoir au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe le développement, mais aussi la démocratie dans la partie australe du continent africain.

Voici à peine 10 ans, cette partie de l'Afrique était encore dévastée par la guerre et l'intolérance. En une décennie, d'immenses progrès ont été réalisés, grâce à la volonté de ceux qui ont réussi à construire, pour eux et pour l'Afrique tout entière, un avenir prometteur. L'Organisation des Nations Unies a activement contribué à cette évolution. C'est ainsi que la Namibie d'abord, puis l'Afrique du Sud et le Mozambique, ont connu des changements radicaux et radicalement positifs. Ce fut le cas aussi d'autres pays de la région. Aujourd'hui, nous voulons croire que l'Angola est, à son tour, sur le point de rejoindre le groupe de ces États qui ont courageusement tourné une page de leur histoire.

En Angola, un processus complexe a été engagé depuis plusieurs années. Il a été plusieurs fois interrompu. Tous les espoirs reposent aujourd'hui sur l'application pleine et entière du Protocole de Lusaka, qui a été signé par le Gouvernement angolais et l'UNITA le 15 novembre 1994. Pour soutenir ces espoirs, la communauté internationale a engagé des moyens très importants. L'Organisation des Nations Unies a déployé dans le pays ce qui constitue aujourd'hui la plus grosse opération de maintien de la paix actuellement en activité. C'est la raison pour laquelle il est impératif que tous ces efforts aboutissent.

C'est cette volonté de réussir qui nous conduit aujourd'hui, au sein du Conseil de sécurité, à faire état, une fois de plus, de nos préoccupations. Le Gouvernement angolais, et nous l'en félicitons vivement, a déployé des efforts méritoires pour accomplir, parfois en avance, les obligations qui lui incombaient en vertu du Protocole de Lusaka. Cette attitude n'a malheureusement pas été celle adoptée par l'UNITA.

La délégation française déplore vivement les retards répétés dans l'accomplissement par l'UNITA des obligations auxquelles ce mouvement a souscrit. Elle appelle, une fois de plus, la formation de M. Savimbi à mettre en oeuvre, en priorité, les obligations militaires qu'elle s'est engagée à appliquer depuis de nombreux mois déjà. Nous avons certes pris note avec satisfaction des nouveaux engagements que vient de prendre l'UNITA pour s'acquitter de ses obligations. Nous espérons vivement que nos espoirs ne seront pas une nouvelle fois déçus et que M. Jonas Savimbi nous en fera la démonstration dans les jours qui viennent. Nous appelons naturellement de nos voeux une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Savimbi. Nous voudrions à ce propos saluer les efforts inlassables que conduit le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Blondin Beye, présent dans cette salle, pour mener à bien la mission de paix qui a été confiée aux Nations Unies en Angola.

Pour l'ensemble de ces raisons, la France est favorable à ce que le Conseil renouvelle, mais pour une durée de deux mois, le mandat d'UNAVEM III, qui reste en Angola le garant de la paix et de la stabilité. Pour autant, la France souhaite également que le Conseil adresse, dans la résolution qu'elle devra adopter d'ici le 11 octobre, un avertissement sans ambiguïté à l'UNITA.

La délégation française est ainsi disposée à examiner favorablement les propositions qui lui ont été présentées par la délégation ministérielle de la SADC, notamment celles concernant l'avertissement sévère que constituerait la disposition à envisager, sous certaines conditions, l'imposition de sanctions.

Il va de soi que la délégation française est également disposée à prendre en considération l'avis des États Membres qui ont une responsabilité particulière vis-à-vis de cette question. Elle se ralliera en tout état de cause à tout projet de résolution qui obtiendrait l'agrément des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, lesquels membres sont au premier chef intéressés au règlement définitif du conflit angolais.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous remercier d'avoir convoqué ce débat sur l'Angola en cette étape cruciale du processus de paix dans ce pays. Nous remercions également les ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui ont demandé la convocation de la séance d'aujourd'hui du Conseil.

Outre les contributions très importantes des ministres des affaires étrangères de la SADC, le Secrétaire général nous a présenté un excellent rapport sur les derniers événements en Angola. Nous nous félicitons de ce rapport et des efforts déployés par son Représentant spécial afin que la dernière étape de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) soit couronnée de succès. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance à la troïka des États observateurs pour le travail accompli sur

le plan politique, au cours des derniers jours, en vue de résoudre les problèmes existants.

Le processus de paix en Angola se trouve à une étape critique et c'est pourquoi les retards pris dans les négociations politiques des derniers mois suscitent une inquiétude généralisée. Nous avons appris avec une profonde préoccupation le rejet de l'offre qui avait été faite par le Président Dos Santos au dirigeant de l'UNITA d'occuper un des deux postes de vice-président. Il est regrettable qu'une question aussi délicate et sur laquelle il existait déjà accord, n'ait pu être gérée selon un critère plaçant les intérêts du pays au-dessus de ceux de l'UNITA.

Le climat politique extrêmement tendu généré par cet événement met en danger l'opération de maintien de la paix des Nations Unies la plus grande du monde. Nous pensons que le «document de médiation» a été une contribution importante et opportune pour tenter de rétablir la confiance et de sortir le processus de l'impasse. Toutefois, le fait que les propositions qui figurent dans ce document n'aient pas été suivies d'effet, illustré par le non-respect des calendriers suggérés pour l'adoption de mesures concrètes, révèle un mépris inqualifiable pour ce nouvel effort du Représentant spécial du Secrétaire général et des pays observateurs.

Cela dit, il est évident que la cinquième réunion entre le Président Dos Santos et le dirigeant de l'UNITA revêt une importance toute particulière. Le Conseil de sécurité doit adopter des mesures assurant la présence à cette rencontre du dirigeant de l'UNITA, puisqu'il a pris l'habitude de ne pas se présenter aux réunions auxquelles il est invité. L'exemple le plus récent de son manque d'intérêt a été son absence à la dernière réunion au sommet convoquée par les États membres de la Communauté de développement de la SADC, dans un effort louable pour faire avancer le processus de paix.

Le processus de démobilisation et de réintégration nécessite un financement, le budget actuel ne couvrant que 27,4 % du coût du programme, et faute de nouvelles contributions, le processus sera paralysé. L'on a également besoin de l'appui de la communauté des donateurs pour la reprise des projets hautement prioritaires visant à absorber la masse de réfugiés, de personnes déplacées et d'ex-combattants. Il est parfaitement justifié que la communauté internationale exige des preuves de volonté politique de faire aboutir le processus de paix en Angola des dirigeants qui ont la responsabilité incontournable de veiller à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui ont le plus souffert durant cette guerre civile : le peuple angolais.

Les défis économiques et sociaux lancés à l'Angola sont d'une telle envergure qu'ils requièrent les efforts de tous ses habitants et dirigeants. C'est pour cela que le Gouvernement et en particulier l'UNITA doivent renforcer leurs efforts de consolidation de la paix car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra encourager les contributions nécessaires de la communauté internationale pour surmonter la longue crise que connaît l'Angola.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Cabral pour son importante contribution aux travaux du Conseil au cours du mois de septembre.

Ce n'est pas la première fois que la délégation polonaise prend la parole pour exprimer, à l'instar des autres délégations, notre profonde préoccupation face aux événements qui se produisent en Angola. Comme cela a été le cas précédemment, nous voulons dire très clairement que nous ne sommes pas satisfaits de la situation qui règne actuellement dans ce pays. Nous continuons de penser que les parties au conflit pourraient et devraient faire mieux.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes reconnaissants et que nous apprécions vivement, dresse un tableau éloquent de la situation en Angola. Les aspects militaires du Protocole de Lusaka étant largement restés lettre morte du fait de l'attitude des dirigeants de l'UNITA, les parties en Angola sont encore loin de prendre des mesures importantes conduisant à la normalisation politique, comme stipulé dans les accords qu'ils ont signés, il y a environ deux ans. Je m'abstiendrai de mentionner en détail tous les cas trop fréquents de non-respect par l'UNITA de ses obligations. Mais certains éléments doivent être mentionnés dans ce contexte parce qu'ils font naître un doute quant aux intentions de l'UNITA à l'égard du processus de réconciliation nationale.

L'arrivée différée à Luanda de tous les généraux de l'UNITA affectés aux Forces armées angolaises; les problèmes de sélection de soldats de l'UNITA en vue de leur incorporation dans ces Forces; le nombre élevé de désertions dans les zones de cantonnement; et la qualité médiocre des armes remises à UNAVEM III ne peuvent que susciter notre inquiétude. Nous regrettons également que le dirigeant de l'UNITA, M. Savimbi, ait refusé d'accepter le poste de

vice-président et n'ait pas participé au dernier sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). À notre avis, cette attitude ne sert qu'à saper la confiance qui fait déjà tant défaut en Angola. Tout cela, outre le fait d'exposer le pays à des risques considérables, peut également inciter la communauté internationale à revoir sa participation multidimensionnelle au processus de paix en Angola.

En renouvelant le mandat d'UNAVEM III pour de brèves périodes, le Conseil a dit clairement à maintes reprises que la patience de la communauté internationale n'était pas sans limites. Après l'examen du rapport du Secrétaire général, je ne peux que conclure que le message continue d'être largement ignoré. Cela dit, nous pensons qu'il y a des circonstances qui font que des progrès décisifs dans le processus de paix en Angola sont encore possibles. Je pense d'abord à la volonté apparente des parties de suivre la voie politique pour régler le différend et à leurs intentions de poursuivre les négociations.

Je voudrais également mentionner les activités des pays de la SADC et leur participation au processus de paix. Nous considérons qu'il s'agit là d'une indication très positive de la participation régionale croissante à la promotion de la paix et de la réconciliation nationale dans des pays frappés par des conflits internes. Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux ministres des affaires étrangères du Zimbabwe, de l'Angola, du Botswana et du Mozambique et leur dire combien ma délégation apprécie leur opinion et leur analyse approfondie de la situation en Angola.

Dans quelques heures, le Conseil de sécurité se prononcera sur la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Ma délégation penche pour la proposition de proroger le mandat de l'opération pour une durée de deux mois supplémentaires, en partant de l'hypothèse que les dirigeants de l'UNITA feront montre de sincérité à l'égard du processus de paix en s'acquittant de leurs obligations qui se font depuis longtemps attendre concernant les aspects militaires du Protocole de Lusaka.

Nous restons optimistes. Ma délégation est profondément convaincue que les dirigeants de l'UNITA comprendront le message que nous sommes sur le point d'envoyer. Nous pensons qu'il s'agit d'une obligation pour eux non seulement envers la communauté internationale, mais aussi et surtout envers le peuple d'Angola et de toute la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol)* : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Honduras.

Ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation face au manque de progrès réalisés dans l'application des dispositions du Protocole de Lusaka et du calendrier convenu par les parties, ainsi que face à la méfiance qui règne entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, facteurs qui continuent de compromettre la réalisation d'une paix durable en Angola.

Malgré les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, en collaboration avec les représentants des trois États observateurs, et les tentatives faites par des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour accélérer l'application du Protocole de Lusaka, et en dépit des appels renouvelés de la communauté internationale demandant instamment aux parties de respecter leurs engagements, il y a encore des retards, attribuables à l'une des parties.

Bien que le maintien du cessez-le-feu sur la majorité du territoire angolais soit un signe positif, ma délégation estime que la mise en oeuvre limitée des importants aspects militaires et politiques porte atteinte au processus de paix angolais. Ma délégation a été, en particulier, préoccupée par les retards enregistrés dans l'application du calendrier convenu pour l'achèvement du processus de cantonnement et du désarmement des troupes de l'UNITA, dans l'incorporation de ces éléments aux Forces armées angolaises, dans l'application du Programme national de démobilisation et de réintégration des ex-combattants, dans le désarmement de la population civile et dans le rétablissement de l'administration de l'État dans l'ensemble du pays. Nous sommes également préoccupés par l'absence de règlement de certaines questions politiques encore en suspens, stipulées dans le Protocole de Lusaka, telles que la réincorporation des parlementaires de l'UNITA qui s'étaient retirés de l'Assemblée nationale en 1992, l'intégration au Gouvernement d'unité et de réconciliation nationale et la reconnaissance d'un statut ou d'une situation spéciale pour le dirigeant de l'UNITA.

D'une manière générale, pour ma délégation la situation de l'Angola sur les plans politique, militaire, économique et social ne laisse pas d'être décourageante. Tant que les parties, en particulier l'UNITA, n'appliqueront pas totalement les dispositions du Protocole de Lusaka et les

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tant qu'elles ne respecteront pas les engagements pris à Libreville, au Gabon, le 1er mars 1996, nous pensons qu'il n'y aura pas de solution durable au problème angolais. Les dirigeants de l'UNITA doivent montrer qu'ils agissent en toute bonne foi et qu'ils ont la volonté politique de s'acquitter de leurs engagements pour ne plus causer de nouveaux retards dans le processus de paix. Ma délégation, comme elle l'a déjà fait à d'autres occasions au Conseil, lance un appel aux parties pour qu'elles s'acquittent sans plus tarder de leurs obligations et adoptent les mesures correctives nécessaires. En même temps, nous rendons hommage à la ferme volonté politique du Gouvernement angolais de trouver par la voie du dialogue une solution à tous les problèmes relatifs à la réconciliation de tous les Angolais, afin de maintenir la stabilité et l'unité du pays. Nous demandons instamment aux deux parties de se réunir dès que possible pour régler toutes les questions en suspens.

Ma délégation est également consciente de la grave crise économique et sociale que traverse l'Angola, crise qui nécessite l'assistance des institutions financières internationales et l'appui des pays donateurs. Le relèvement des communautés dévastées par la guerre, la reconstruction de l'économie nationale et le processus de démobilisation et de réintégration sociale d'environ 100 000 ex-combattants, sont des conditions essentielles pour le rétablissement de la paix en Angola. Il serait regrettable que l'assistance internationale soit compromise par manque d'appui au processus de paix.

Enfin, ma délégation voudrait reconnaître le travail important que réalise la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) en déployant toutes ses activités de contrôle et de vérification, de formation en matière de droits de l'homme des soldats de l'UNITA cantonnés, et sa contribution très précieuse aux activités de déminage et de remise en état des routes. Nous pensons que dans la situation actuelle en Angola, la présence d'UNAVEM III continue d'être nécessaire pour la consolidation du processus de paix. Nous appuyons, par conséquent, la recommandation du Secrétaire général dans son rapport concernant la prorogation du mandat de la Mission.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il y a encore de nombreux orateurs sur ma liste. Toutefois, vu l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance, suspendue à 13 h 40, est reprise à 15 h 25.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Lesotho une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mangoaela (Lesotho) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Ministre adjoint des affaires étrangères du Portugal, S. E. M. José Lamego. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamego (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci et de rendre hommage au mandat fructueux de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral.

J'aimerais saluer les ministres des affaires étrangères et les autres membres de la délégation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont la présence ici aujourd'hui témoigne de l'importance que cette organisation attache à l'instauration de la paix en Angola.

Je voudrais aussi souhaiter une très cordiale bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, M. Venâncio De Moura.

Au cours de ce débat, le représentant de l'Irlande fera une déclaration au nom de l'Union européenne. Le Portugal s'associe pleinement à cette déclaration. Néanmoins, je souhaiterais faire quelques observations à propos de la situation en Angola, non seulement parce que nous sommes membres de la troïka des États observateurs, mais aussi en raison de l'attachement de longue date du Portugal au processus de paix angolais et à l'Angola lui-même.

Le Portugal est à juste titre préoccupé par l'absence de progrès significatifs dans la mise en oeuvre du processus de paix en raison d'atermoiements constants et de promesses non tenues. Il est désormais impérieux que des signes positifs de volonté politique se dessinent afin d'accélérer le processus de paix. Nous prions donc instamment l'UNITA

d'intégrer dans les forces armées nationales le dernier groupe de généraux restant et d'augmenter le nombre de soldats de l'UNITA dans les Forces armées angolaises. Ces mesures constitueront une décision positive de la part de l'UNITA, à condition qu'elle soit suivie de l'exécution d'un certain nombre de tâches, telles qu'elles sont énumérées dans le document de médiation préparé par le Représentant spécial du Secrétaire général. En fait, il appartient désormais à l'UNITA et à ses dirigeants de montrer à la communauté internationale qu'ils ne prennent pas simplement des mesures à la veille de l'adoption de résolutions du Conseil de sécurité, mais qu'ils sont attachés à la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka en assumant leurs engagements de manière constante.

Nous prenons note avec préoccupation du nombre croissant de désertions dans les zones de cantonnement et des rapports selon lesquels ces désertions ne s'effectuent pas spontanément, mais plutôt de manière organisée. Nous prions instamment l'UNITA de procéder au retour à l'Assemblée nationale, avant la fin du mois d'octobre de tous le députés élus. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance et la légitimité du fonctionnement normal des organes, à la suite des élections de 1992, tant que les conditions n'auront pas été réunies en vue de la tenue de nouvelles élections en Angola. Tant que ces conditions n'auront pas été remplies, il est important que la communauté internationale continue de respecter l'engagement d'aider l'Angola. En même temps, les parties angolaises, qui sont responsables en définitive de l'application du processus de paix, doivent montrer clairement qu'elles méritent bien cette aide. C'est pourquoi le Portugal se félicite des efforts du Gouvernement angolais pour appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka et espère que tant le Gouvernement que l'UNITA assumeront, dans un esprit de coopération, leurs obligations et les engagements contractés.

Presque deux ans se sont écoulés depuis la signature du Protocole de Lusaka. Comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général, sa mise en oeuvre a pris beaucoup de retard malgré les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, des États observateurs et d'autres États Membres intéressés.

Je saisis cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Représentant spécial, Me Beye, qui a accompli un travail inlassable et responsable au long des étapes critiques du processus de paix. UNAVEM III, qui est actuellement la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies, est apparue comme un élément clef dans le renforcement de la confiance dont ont tant besoin les parties et dans la promotion de la stabilité à laquelle aspirent légitimement les Angolais, ce qui explique que nous la considérions comme si importante. Il est donc crucial qu'il y ait une présence continue et efficace de l'ONU en Angola.

Le Portugal continuera d'oeuvrer étroitement et dans un esprit d'unité avec ses partenaires de la troïka des pays observateurs afin de concrétiser le processus de paix en Angola. Néanmoins, je dois à nouveau rappeler que le Gouvernement angolais et l'UNITA portent l'ultime responsabilité du succès du processus de paix. Aujourd'hui, plus que jamais, il est temps pour eux, et en particulier pour l'UNITA, de montrer qu'ils souhaitent vraiment mettre en oeuvre dans leur intégralité les «Acordos de Paz» et le Protocole de Lusaka. Tout échec à cet égard représenterait un revers sérieux pour la communauté internationale, qui a mis tant d'espoir dans la conclusion fructueuse du processus de paix angolais.

À une étape aussi cruciale, le Conseil de sécurité devrait, en l'absence de progrès notables dans le règlement des questions militaires et politiques en suspens, être prêt à envisager l'imposition de mesures. Toutefois, nous pensons que l'application de mesures de ce type ne devrait être décidée qu'après une évaluation plus poussée de la situation par le Conseil et la publication du prochain rapport du Secrétaire général.

Nous pensons que la mise en oeuvre rapide des dispositions ci-dessus mentionnées est une priorité et qu'elle ouvrira la voie à l'achèvement fructueux du processus de paix en Angola que souhaite et mérite tant le peuple angolais.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La guerre civile en Angola dure depuis trop longtemps et cause des ravages énormes dans ce pays. Ce conflit fratricide a entraîné la mort de milliers de personnes et provoqué des dégâts matériels considérables qui ont sapé cette économie fragile et détourné les énergies du développement économique et social. Nous avons une génération d'Angolais qui n'ont rien connu d'autre que la guerre depuis le commencement de la lutte pour l'indépendance. L'Angola, un pays bien doté de ressources humaines et naturelles, n'a jamais connu la paix et la stabilité nécessaires pour mettre en valeur son vaste potentiel et satisfaire ainsi les aspirations socio-économiques de son peuple. Au lieu de posséder

l'une des plus grandes économies d'Afrique, l'Angola est aujourd'hui l'un des pays les moins avancés dans le monde.

Il a été malheureux que la guerre froide ait aggravé le conflit et qu'elle en ait empêché pendant si longtemps le règlement. La guerre froide a pris fin depuis cinq ans, et des pays d'Afrique australe, comme la Namibie, le Mozambique et l'Afrique du Sud, ont touché les dividendes de la paix. Hélas, le moment n'est pas encore venu pour l'Angola d'en bénéficier.

Ces dernières années, l'évolution relativement positive de la situation en Angola, avec le soutien actif et la participation de la communauté internationale, en particulier de l'ONU, de la troïka des États observateurs, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'États voisins, a fourni le cadre d'un règlement pacifique de la crise. Le Protocole de Lusaka, du 4 novembre 1994, fruit de négociations longues et ardues, offre la base d'un règlement pacifique de la crise. Nous avons consacré beaucoup d'efforts politiques et de ressources financières, y compris le déploiement de la plus importante opération de maintien de la paix des Nations Unies, pour l'application et la réalisation complètes des dispositions du Protocole.

Malheureusement, le processus de paix en Angola est appliqué par à-coups, en raison principalement de l'intransigeance constante de l'UNITA. Le dernier rapport du Secrétaire général consacré à la situation en Angola, dont nous lui sommes reconnaissants, énonce toute une série de promesses non tenues, d'application à contrecoeur et de non-respect, essentiellement de la part de l'UNITA, dont sont l'objet les obligations à assumer dans le cadre des accords de paix, notamment du Protocole de Lusaka. Les accrocs et les violations se sont accumulés à un tel point que le Secrétaire général, dans son dernier rapport, souligne que l'UNITA doit maintenant décider si elle est décidée ou non à honorer de bonne foi tous les engagements auxquels elle a souscrit au titre des accords de paix. Cette remarque, malgré la retenue de ton qui caractérise le Secrétariat, suscite des préoccupations sérieuses pour ma délégation, y compris de graves doutes quant à la question de savoir si les dirigeants de l'UNITA entendent véritablement contribuer à l'élimination du dernier conflit qui sévit dans cette partie de l'Afrique.

Le peuple angolais et l'ensemble de la région d'Afrique australe espèrent sincèrement, et à juste titre, voir s'instaurer la paix. La communauté internationale continue de consacrer des ressources considérables à cette opération et a donc le droit d'insister pour que rien ne puisse remettre en cause les acquis louables et considérables du processus de paix. Certes, nous avons été témoins de nombreux propos positifs et spectaculaires dans le processus de paix malgré une application à contrecoeur des dispositions du Protocole de Lusaka, le plus souvent après bien des atermoiements et des concessions de dernière minute.

Ainsi, le cessez-le-feu tient dans l'ensemble et le processus de cantonnement des troupes de l'UNITA a été largement accompli de même que le cantonnement de la police de réaction rapide du Gouvernement angolais, la promulgation de la loi d'amnistie, le déminage des routes et l'élargissement de la couverture de l'aide humanitaire. Quatre tête-à-tête importants ont eu lieu entre le Président Dos Santos et M. Savimbi, sans compter toute une série de contacts de haut niveau et d'interactions entre les responsables civils et militaires des deux parties. Ce ne sont pas là de minces succès si l'on se souvient de la situation qui prévalait en 1992 et 1993. Malheureusement, le processus de paix est très en retard et l'impasse qui se prolonge nous préoccupe beaucoup. Alors que le Gouvernement angolais continue de n'épargner aucun effort pour honorer les engagements qu'il a pris et de répondre aux préoccupations de l'UNITA, nous constatons avec un vif regret que l'UNITA continue d'atermoyer pour ce qui est d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du Protocole de Lusaka, notamment en ne remettant pas d'armes lourdes à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), en faisant traîner l'incorporation des troupes de l'UNITA dans les Forces armées unifiées de l'Angola, en empêchant l'administration d'État de s'étendre à tout le pays et en restreignant les activités d'UNAVEM III, y compris les opérations de déminage.

Face à cette situation et compte tenu de la participation accrue des organisations régionales et sous-régionales à la solution des conflits dans leurs zones respectives, nous nous félicitons du résultat obtenu à la réunion récente de l'Organe chargé des questions politiques, de défense et de sécurité, récemment créé par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui s'est tenue en Angola le 2 octobre, au cours de laquelle a été examinée la situation critique qui règne en Angola et notamment les moyens de revitaliser et de relancer le processus de paix. Nous partageons la déception du Secrétaire général suscitée par l'absence de M. Savimbi à cette réunion, et regrettons l'occasion qui a ainsi été manquée d'entamer un dialogue en tête-à-tête avec le Président Dos Santos.

Nous exhortons l'UNITA à répondre positivement et rapidement à tous les appels qui lui ont été lancés par des dirigeants d'Afrique et d'autres régions du monde animés de bonnes intentions. Nous appelons également tous ceux qui

sont en mesure de faire pression sur les parties angolaises et qui sont plus particulièrement responsables des événements survenus en Angola, de peser de tout leur poids pour que les deux parties, et notamment l'UNITA, coopèrent totalement au processus de paix. À cet égard, nous constatons avec satisfaction que l'UNITA continue de déclarer son ferme attachement au processus de paix et au Protocole de Lusaka. Mon gouvernement invite donc M. Savimbi à prendre des mesures d'urgence pour mettre à jour l'application par l'UNITA des questions militaires et politiques essentielles, y compris les contributions de l'UNITA à la formation d'une nouvelle force armée angolaise, l'inclusion des généraux de l'UNITA dans le Haut commandement des forces armées, le retour des députés de l'UNITA à Lusaka et son acceptation d'un poste au sein du Gouvernement angolais. Il est également important qu'une autre réunion se tienne aussi rapidement que possible entre le Président Dos Santos et M. Savimbi.

Nous avons écouté les interventions des cinq ministres des affaires étrangères de la SADC et tout en étant convaincus qu'une nouvelle pression doit être exercée sur l'UNITA pour l'amener à respecter ses engagements, nous voudrions donner un peu plus de temps à ses dirigeants pour qu'ils s'emploient à restaurer notre foi dans le désir de paix qu'ils ont exprimé. Toutefois, s'ils ne répondaient pas comme il convient à notre appel, ma délégation serait amenée à appuyer les nouvelles mesures additionnelles proposées par la SADC, y compris le strict respect et l'exécution par les États Membres des mesures contenues dans la partie B de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité. Nous restons néanmoins convaincus que l'UNITA et M. Savimbi rendront inutile l'imposition de ces mesures en honorant, en toute bonne foi et sans nouveau retard, tous les engagements qu'ils ont pris au titre des différents accords de paix. C'est ce qu'exige la communauté internationale de M. Savimbi. Le peuple angolais et toute l'Afrique espèrent vivement une réponse positive.

En ce qui concerne le renouvellement du mandat d'UNAVEM III, bien que ma délégation ne soit généralement pas favorable à de brefs renouvellements des entreprises en cours des Nations Unies, dans ce cas particulier elles estime judicieuse la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la Mission pour une période de deux mois afin de maintenir la pression sur les parties, et notamment sur l'UNITA.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kasanda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres délégations qui vous ont félicité pour la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois d'octobre.

La délégation de la Zambie partage les graves préoccupations de la communauté internationale face à la situation critique qui sévit en Angola. Nous sommes tout particulièrement préoccupés de voir que l'UNITA semble créer un climat négatif dans le pays, qui fait obstacle à la réconciliation nationale et à la formation d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales conformément au Protocole de Lusaka de 1994. Les résultats du Congrès de l'UNITA, tenu le 28 août 1996, qui, entre autres, a rejeté l'offre que le Gouvernement angolais avait faite à M. Jonas Savimbi d'occuper un poste de vice-président dans un gouvernement d'unité nationale, l'absence inexpliquée de M. Savimbi au sommet de la SADC, tenu le 2 octobre 1996 à Luanda, le fait que les quotas de l'UNITA dans l'Armée nationale angolaise ne sont pas atteints : tout cela représente les obligations que l'UNITA n'a pas honorées comme elle le devait au titre du Protocole de Lusaka.

À ce stade d'incertitude sur l'évolution du processus de paix en Angola, la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité, se doit d'inviter catégoriquement M. Savimbi et les autres dirigeants de l'UNITA à se montrer beaucoup plus résolus à honorer les engagements qu'ils ont contractés au titre du Protocole de Lusaka. Il est également nécessaire d'envoyer un signal clair indiquant à l'UNITA que, si elle ne respecte pas ses engagements, son attitude sera considérée comme une menace à la paix et à la sécurité de l'Angola, ce qui pourrait également saper les travaux de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Il convient de rappeler que, par le passé, le Conseil de sécurité a adopté des mesures décisives pour amener l'UNITA à respecter le processus de paix en Angola, comme celles qui figurent dans la partie B de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, adoptée le 15 septembre 1993. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de faire respecter ces mesures dans leur ensemble.

Comme il a déjà été dit, il existe de nombreux problèmes en suspens à résoudre pour faciliter le processus de paix en Angola. Selon ma délégation, ces problèmes ne sont pas insurmontables, à condition que nous puissions nous assurer de la coopération sans réserve de l'UNITA. Par exemple, les conditions qui semblent contribuer aux désertions dans le processus de cantonnement pourraient être éliminées en recourant à une intervention appropriée. De même, nous espérons que l'UNITA, grâce à une volonté politique adéquate, pourra choisir les hommes devant être

incorporés dans l'armée nationale angolaise en cours de création, conformément au quota fixé.

Il faut se souvenir que le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, était absent de la réunion au sommet des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur l'Angola, qui s'est tenue le 2 octobre 1996. En dépit de cette absence inexpliquée, les dirigeants de l'Afrique australe continueront de déployer leurs efforts pour assurer une paix durable en Angola. Il faut espérer que M. Savimbi n'omettra pas de participer aux sommets futurs en vue d'assurer la consolidation du processus de paix en Angola.

Je voudrais exprimer mes remerciements à M. Alioune Blondin Beye et aux trois États observateurs du processus de paix en Angola, à savoir le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique qui se sont efforcés inlassablement de maintenir le processus de paix sur la bonne voie.

Enfin, je voudrais exprimer l'espoir que l'UNITA répondra à l'appel unanime qui lui a été lancé par la communauté internationale pour qu'elle honore les engagements qu'elle a librement pris en vertu du Protocole de Lusaka.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Zambie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdellah (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous souhaiter toute la réussite dans l'accomplissement de votre importante tâche. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, de la Guinée-Bissau, qui a réalisé un travail excellent le mois passé.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la présence parmi nous de la délégation ministérielle des pays de la SADC. Les efforts considérables qu'ils déploient pour le rétablissement de la paix en Angola sont de nature à renforcer toutes les actions menées à cet effet, que ce soit au niveau des pays de la troïka, de l'Organisation des Nations Unies ou, en particulier, de l'Organisation de l'unité africaine qui avait pris l'initiative de dépêcher, en février 1995, une mission ministérielle à laquelle la Tunisie avait pris part en sa qualité de président de l'OUA et dont l'objectif était de sensibiliser les membres du Conseil de sécurité à la nécessité de lancer, alors, UNAVEM III. L'OUA n'a cessé de suivre l'évolution de la situation et de mener des actions multiples en faveur de la paix en Angola. Le dernier sommet de l'OUA, réuni à Yaoundé en juillet 1996, qui a eu à se pencher sur la question, illustre les préoccupations et l'intérêt constant des chefs d'État africains pour un règlement rapide et définitif du conflit angolais.

Le processus de paix en Angola continue malheureusement d'accuser des retards dans l'achèvement des étapes finales du Protocole de Lusaka, ce qui crée une situation inquiétante quant à la consolidation des progrès réalisés jusqu'ici et à la poursuite des actions nécessaires au retour à la normale dans le pays.

Le cantonnement des troupes de l'UNITA n'a pas encore été achevé. De plus, les désertions dans les rangs des soldats de l'UNITA cantonnés se sont multipliées ces derniers temps, détruisant en partie ce qui a déjà été accompli. Il va sans dire que le prolongement de la période de cantonnement augmente le fardeau financier que représente la prise en charge des personnes concernées. L'achèvement de la mise en place des Forces armées angolaises par l'intégration des soldats de l'UNITA continue, lui aussi, à prendre des retards, suscitant ainsi la suspicion et le doute. Il est évident qu'un tel climat n'est nullement propice à la réalisation de progrès dans le processus de paix.

D'autres problèmes persistent, concernant notamment l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du territoire, la poursuite sans entraves des opérations de déminage et des activités humanitaires et d'UNAVEM III, ainsi que les difficultés liées à la démobilisation des troupes et à leur insertion dans la vie sociale.

Est-il besoin de souligner que la volonté politique des deux parties de faire progresser la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka constitue un élément fondamental dans ce processus et que le renforcement de la confiance entre elles s'avère plus nécessaire que jamais pour l'achèvement, dans les meilleurs délais possibles, des étapes qui restent à franchir.

Nous nous félicitons des efforts des pays de la SADC qui ont tenté d'arranger une rencontre entre le Président Dos Santos et M. Savimbi à l'occasion du sommet des États de l'Afrique australe, réuni il y a 10 jours. Nous regrettons que M. Savimbi n'ait pas cru devoir assister à ce sommet, ce qui a fait rater une précieuse opportunité pour trouver des solutions aux problèmes encore en souffrance.

Malgré le respect du cessez-le-feu, les retards enregistrés dans le processus de paix en Angola ne font qu'augmenter davantage les souffrances de la population et accroître de plus en plus les dépenses que nécessitent l'application des accords conclus et le relèvement économique et social du pays. Cela est d'autant plus contrariant et inquiétant à la fois que l'on s'approche de la fin du mandat d'UNAVEM III.

Il est particulièrement urgent que l'UNITA fasse preuve d'une volonté sincère et résolue de remplir tous les engagements qu'elle a pris, notamment en ce qui concerne l'envoi immédiat de tous ses généraux à Luanda en vue de leur intégration aux Forces armées angolaises, le retour des déserteurs dans les zones de cantonnement et la sélection rapide de ses soldats devant être incorporés aux Forces armées angolaises.

À cet égard, une rencontre, le plus tôt possible, entre le Président Dos Santos et M. Savimbi serait d'une grande utilité pour aplanir les difficultés et dissiper les doutes qui continuent d'entraver l'application complète du Protocole de Lusaka.

Ma délégation ne peut qu'apporter son soutien à l'action entreprise par les pays de la SADC, en émettant l'espoir que le Conseil de sécurité prendra les mesures adéquates pour amener l'UNITA à honorer ses engagements afin de permettre la pleine application du Protocole de Lusaka et l'instauration d'une paix durable en Angola et de la stabilité dans la région.

La poursuite et l'intensification des efforts diplomatiques et humanitaires constituent elles aussi des conditions nécessaires pour l'amélioration de la situation et l'atténuation des tensions en Angola. De même, la communauté internationale est appelée à accroître son assistance à ce pays, compte tenu des besoins en matière de relèvement et de reconstruction du pays auxquels il faut répondre d'urgence.

Les organisations humanitaires méritent elles aussi d'être vivement encouragées et appuyées dans les efforts qu'elles mènent à cet égard.

Enfin, je ne peux manquer de saluer le personnel d'UNAVEM III, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, Me Alioune Blondin Beye, pour le dévouement et les sacrifices qu'ils consentent au rétablissement de la paix en Angola.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Irlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter et de vous rendre hommage pour l'autorité avec laquelle vous assumez la présidence du Conseil.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays associés suivants souscrivent à cette déclaration : Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, Malte, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie. L'Islande et la Norvège s'y associent également.

Pendant beaucoup trop d'années, le conflit en Angola a épuisé les ressources du pays et apporté destruction et famine à son peuple.

La signature du Protocole de Lusaka et la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) devaient permettre au peuple angolais de récupérer une société libérée des ravages de la guerre et ouverte au développement économique et au progrès qu'elle mérite tellement. La communauté internationale attache la plus grande importance à la mise en place et au succès final de ce processus. C'est pour cette raison que l'Union européenne demande instamment que les engagements pris au titre des Accords de paix, du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient respectés. L'Union rappelle en particulier à l'UNITA que le cantonnement des troupes, leur démobilisation et leur désarmement, ainsi que l'achèvement de la formation des forces armées angolaises, sont des éléments vitaux du processus de paix et que leur réalisation doit être intégrale et immédiate. Cela inclut le retour des déserteurs dans les zones de cantonnement.

C'est avec une vive préoccupation que l'Union européenne a pris connaissance du dernier rapport du Secrétaire général sur UNAVEM III. Le Secrétaire général y déclare que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka ont été décevants. Il est évident que le processus de mise en oeuvre a pris un retard considérable et que l'absence de confiance mutuelle entre le Gouvernement et l'UNITA continue de compromettre la réalisation d'une paix durable.

Il est essentiel qu'aucun effort ne soit épargné pour assurer la formation rapide d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales. Par conséquent, nous demandons instamment à l'UNITA et à son dirigeant de répondre avec plus d'empressement aux exigences de leur propre peuple et de l'ensemble de la communauté internationale, et de s'acquitter des termes des accords qu'ils ont contractés librement. Comme ce débat l'illustre clairement, l'UNITA est la principale responsable des problèmes qui se font jour à ce stade critique du processus de paix. L'Union européenne suivra de près toute action que le Conseil de sécurité pourrait décider de prendre à cet égard.

L'Union européenne est disposée à apporter son aide au peuple de l'Angola, qui souffre depuis longtemps, et elle est certaine que la communauté internationale dans son ensemble ne sera pas en reste à cet égard. L'Union européenne et ses États membres ont déjà fourni une quantité considérable d'assistance humanitaire et d'aide à la reconstruction et au développement au fil des ans et on peut compter qu'ils continueront de le faire lorsque le besoin s'en fera sentir. De récents incidents compromettant la sécurité des organisations humanitaires ont gêné la fourniture d'aide humanitaire et suscitent une grande préoccupation. La sécurité du personnel international doit être assurée.

Une autre question particulièrement inquiétante pour l'Union européenne — et à vrai dire pour la communauté internationale et surtout, bien sûr, pour tous les Angolais — est l'existence de mines terrestres antipersonnel largement répandues dans une grande partie du territoire angolais. Nous sommes heureux de savoir qu'UNAVEM III a déjà fait énormément de progrès en matière de déminage, mais nous demandons sérieusement une accélération du programme. L'Union européenne et ses États membres ont été parmi ceux qui ont apporté un appui politique et financier à ces activités. Nous considérons donc avec la plus grande inquiétude les obstacles que l'UNITA a placés à l'encontre des opérations de déminage.

L'Union européenne souhaite saisir cette occasion pour rendre hommage aux efforts de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont les dirigeants se sont réunis à Luanda la semaine dernière et dont nous sommes heureux de voir les ministres des affaires étrangères de la Communauté participer aujourd'hui au débat du Conseil. Nous reconnaissons également les contributions des trois États observateurs — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis —, qui ont tant fait pour permettre au processus de paix de parvenir au stade actuel, ainsi que celle du Représentant spécial du Secrétaire général, Me - Blondin Beye, dont les efforts inlassables sont appréciés de tous.

L'Union européenne reconnaît de plus l'appui vital apporté par UNAVEM III au processus de paix et exprime sa reconnaissance aux pays qui fournissent des contingents, sans la participation desquels UNAVEM III ne serait pas en position de s'acquitter de ses importantes fonctions.

Pour terminer, l'Union européenne s'associe à ceux qui ont souligné que le processus de paix en Angola ne peut réussir que si les dirigeants du peuple angolais eux-mêmes ont la volonté politique d'honorer leurs engagements et leurs obligations. Il est essentiel qu'ils se montrent fermement résolus à considérer la consolidation de la paix comme l'objectif ultime.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shah (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous nous réjouissons de vous voir présider le Conseil de sécurité au moment où il examine une question aussi importante que l'avenir du processus de paix en Angola.

Nous sommes profondément reconnaissants à la délégation ministérielle de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour son rapport ainsi que pour son évaluation de la situation actuelle en Angola. Nous disposons également du rapport complet et sérieux du Secrétaire général contenu dans le document S/1996/827 en date du 4 octobre 1996.

Je tiens également à remercier officiellement le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Angola, l'Ambassadeur Blondin Beye de ses efforts inlassables. Il y a quelques jours seulement celui-ci a fourni des informations détaillées aux pays fournisseurs de contingents.

Cette séance du Conseil de sécurité ne porte pas seulement sur la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). C'est aussi un message clair envoyé par l'ONU et la communauté internationale au sujet de la nécessité d'un respect scrupuleux du Protocole de Lusaka de novembre 1994 et du rétablissement de la paix et de l'amitié en Angola. Cela

permettrait également la mise en oeuvre d'initiatives conjointes de développement régional qui font cruellement défaut.

La volonté des Nations Unies d'appliquer le Protocole de Lusaka s'est trouvé reflétée dans la création d'UNAVEM III. C'est la plus grande opération de maintien de la paix décidée par le Conseil de sécurité, dont le mandat doit prendre fin le 8 février 1997. Nous espérions donc qu'entre-temps la paix et la stabilité auraient été rétablies en Angola et que le processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix après les conflits auraient été fermement amorcé.

Malheureusement, le Secrétaire général dans son rapport nous peint un tableau plutôt sombre de la situation, à savoir que :

> «les progrès accomplis dans l'application du Protocole de Lusaka ont été décevants.» (*S/1996/827, par. 2*)

Il a énuméré toute une série de questions militaires et politiques qui n'ont toujours pas été résolues. Sur le plan politique, il faut que des progrès concrets soient faits sur les questions concernant le statut spécial du Président de l'UNITA, l'élargissement de l'administration d'État à l'ensemble du pays, le retour des députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, la constitution d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales et l'accession à leurs postes des hauts fonctionnaires de l'UNITA aux niveaux national, provincial et autres. Nous prenons note du fait que depuis la publication du rapport du Secrétaire général, une certaine évolution a eu lieu dans plusieurs de ces domaines. Cela reflète bien ce que dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir que dans le cas de l'Angola les parties :

> «n'ont cessé de renâcler pour appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka et les retards considérables et les concessions de dernière minute sont monnaie courante.» (*Ibid., par. 41*)

Dans le domaine militaire, alors que le cantonnement des troupes de l'UNITA est pratiquement terminé, nous sommes préoccupés de voir que quelque 30 % des troupes cantonnées ont déserté. En outre, quelque 40 % des troupes qui ont été cantonnées l'ont été sans leurs armes. Ces facteurs alliés au fait que cinq sur 10 des généraux de l'UNITA n'étaient toujours pas engagés dans les Forces armées angolaises et aux atermoiements du personnel de l'UNITA pour se joindre à ces forces, suscitent des préoccupations bien légitimes quant aux intentions de l'UNITA.

Nous pensons que le dialogue entre les parties concernées est le meilleur moyen de régler ces questions. Nous louons l'initiative prise par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de convoquer la réunion qui a eu lieu à Luanda le 2 octobre, et à laquelle le chef de l'UNITA avait été invité. La non-participation de l'UNITA est particulièrement regrettable. Comme le Secrétaire général, nous espérons qu'une réunion entre le Président Dos Santos et M. Savimbi aura lieu dans un avenir proche, et nous nous associons à l'appel lancé par la SADC à cet effet.

L'Angola souhaite non seulement la paix et la sécurité, mais également l'appui de la communauté internationale pour favoriser son développement socio-économique à long terme et pour mener à bien la tâche qu'il a entreprise d'intégrer quelque 100 000 ex-combattants dans le secteur civil. L'engagement pris par le Gouvernement angolais de verser 70 millions de dollars doit être appuyé par la communauté des donateurs. Les annonces de contributions faites en 1995 à la table ronde de la Conférence de Bruxelles doivent être satisfaites. L'attachement de l'Inde à la paix et à la stabilité en Angola est démontré par le fait qu'elle a fourni plus de 1 100 soldats à UNAVEM III. Nous sommes très fiers que des troupes indiennes aient pu contribuer à l'application de tous les aspects du mandat, que ce soit dans les rôles traditionnels de maintien de la paix, dans les opérations de déminage ou de construction de ponts, ou dans l'aide apportée pour satisfaire les besoins de développement des communautés locales. En tant que preuve du modeste engagement qu'elles ont pris d'aider les populations angolaises, les troupes indiennes ont volontairement partagé leurs rations alimentaires avec la population des zones dans lesquelles elles se trouvaient.

Le message que nous souhaiterions que le Conseil de sécurité transmette est que l'attachement de la communauté internationale au rétablissement de la paix en Angola est un attachement ferme. Toutefois, il exige une réponse au moins équivalente de la part des parties concernées. Dans cette optique, et à ce stade, il faut envoyer un signal très clair indiquant que la communauté internationale attend en particulier de l'UNITA qu'elle honore tous les engagements qu'elle a contractés librement.

Les membres de la SADC, au cours de leur sommet du 2 octobre 1996, ont exprimé leur volonté d'aider à faire avancer le processus de paix en Angola. Il serait nécessaire que le Conseil, dans ses délibérations, tienne compte très sérieusement des propositions faites par le sommet avant de prendre une décision finale. Ma délégation s'associe également à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par le

Mouvement des pays non alignés sur le processus de paix en Angola.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus réaffirmer que l'attachement de la communauté internationale au rétablissement de la paix et de la stabilité en Angola demeure indéfectible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abdullah (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous transmettre, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Vos qualités de diplomate et votre sagesse augurent bien de la conclusion des débats du Conseil. Je voudrais également exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Cabral, de la Guinée-Bissau, pour la manière éclairée dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de septembre. Je voudrais également saluer ici la présence de la délégation ministérielle des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Ma délégation se félicite de l'initiative prise par les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour demander un débat ouvert sur la situation en Angola au Conseil de sécurité. La Malaisie a toujours estimé qu'il était important que la communauté internationale participe en permanence, et de manière active et positive, à l'examen de la question de l'Angola tant qu'une solution concrète et durable n'aura pas été trouvée au problème de ce pays.

Après une période difficile et prolongée de conflit interne, le peuple angolais mérite certainement que la paix, la stabilité et le développement soient rétablis dans son pays. Nous sommes préoccupés de voir que malgré les différents efforts entrepris par la communauté internationale, aussi bien par l'ONU que par les pays de la région, le processus de paix en Angola continue de perdre de son élan. La Malaisie espérait qu'après la signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, les parties angolaises honoreraient fidèlement les engagements auxquels elles ont souscrit et oeuvreraient à l'établissement de relations constructives fondées sur la confiance mutuelle, la coexistence pacifique et la réconciliation nationale afin que la paix soit enfin rétablie en Angola.

La Malaisie regrette de lire dans le rapport du Secrétaire général (S/1996/827) du 4 octobre 1996 que les obligations découlant du Protocole de Lusaka et des différents accords qui ont suivi n'ont pas été entièrement respectées, ce qui réduit les perspectives d'un prompt règlement du conflit qui sévit en Angola. Il est donc essentiel que les parties intéressées respectent les engagements qu'elles ont contractés au titre du Protocole de Lusaka et oeuvrent à la réconciliation nationale. À cet égard, nous invitons en particulier l'UNITA à contribuer à faire avancer ce processus. Nous avons le désir de voir l'Angola uni, de voir ce pays abandonner les armes et de voir son peuple progresser vers le développement et la prospérité.

La création d'un gouvernement d'unité et de réconciliation nationales doit toujours rester l'objectif des parties intéressées, comme elles l'avaient elles-mêmes compris et accepté dans le Protocole de Lusaka. La Malaisie appuie sans réserve les différents efforts entrepris par la communauté internationale, notamment ceux de M. Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que ceux des pays de la région, dont le but est de réunir les parties concernées et de les inviter à oeuvrer à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables en Angola.

Bien que l'Angola soit géographiquement éloigné de mon pays, la Malaisie, nous avons contribué, dans la mesure de nos moyens, aux efforts internationaux visant à rétablir la paix en Angola. La participation de la Malaisie en Angola a commencé en juillet 1991, lorsque nous avons envoyé des observateurs militaires et de police civile à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), qui est d'ailleurs aujourd'hui la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies. Depuis 1991, nous n'avons cessé d'apporter une contribution sous forme de personnel militaire et de police civile à cette opération de maintien de la paix. Nous avons aujourd'hui au sein d'UNAVEM III 20 observateurs militaires, 3 officiers militaires et 20 policiers civils. La participation de la Malaisie à UNAVEM III témoigne de notre appui et de notre attachement inébranlables aux efforts entrepris par l'ONU pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que les forces de maintien de la paix qui opèrent sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies en Angola, comme ceux qui sont actuellement au Sahara occidental et au Libéria — ou qui étaient au Congo, au Mozambique et en Somalie — facilitent, ou ont facilité, les activités que continue de mener l'ONU pour rétablir la paix et la stabilité dans différentes régions troublées du continent africain.

Malgré tous les efforts de la communauté internationale, les parties intéressées doivent se rendre compte que la paix et la normalité ne peuvent revenir en Angola que dans la mesure où elles s'engagent elles-mêmes sérieusement à oeuvrer à la réconciliation nationale. Elles devraient éviter de se laisser aller à la méfiance et de se livrer à une propagande hostile et commencer au contraire à conjuguer leurs efforts afin de ramener la paix et la sécurité dans leur propre pays.

La Malaisie appuiera sans réserve tous les efforts que pourra faire le Conseil de sécurité pour contribuer à réaliser l'objectif de l'unité nationale et de la réconciliation nationale en Angola.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous dire tout mon plaisir de vous voir présider les travaux de cet important organe et vous adresser, à cette occasion, mes sincères félicitations. Les grandes qualités professionnelles et personnelles que l'on vous reconnaît confortent ma conviction que vous saurez vous acquitter avec succès du mandat dont vous avez été investi.

Je souhaiterais également rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, Représentant permanent de la Guinée-Bissau, qui a su avec brio et efficacité diriger les travaux du Conseil durant un mois particulièrement chargé.

Cette nouvelle réunion du Conseil de sécurité sur la situation en Angola, rehaussée aujourd'hui par la présence et la participation des ministres des affaires étrangères des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), intervient à un moment crucial où le processus de consolidation de la paix dans ce pays meurtri par plusieurs années de guerre, requiert de la part de la communauté internationale, un surcroît de mobilisation pour accompagner les efforts méritoires de l'Angola lui-même et des pays de la région, en vue de l'instauration d'une paix définitive de nature à ouvrir la voie à la réconciliation et à la concorde nationales.

L'Algérie, qui a toujours soutenu ces efforts, ne peut à l'évidence qu'appuyer avec fermeté l'initiative prise par les pays membres de la SADC de saisir directement l'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et faire siennes leurs analyses ainsi que leurs propositions et recommandations visant à assurer le retour de la paix et de la stabilité dans ce pays frère.

Les développements positifs intervenus ces deux dernières années ont créé avec l'appui et les encouragements de l'Organisation des Nations Unis les conditions d'une sortie de la crise. Le Protocole de Lusaka, signé le 20 novembre 1994, a, en effet, ouvert des perspectives réelles et prometteuses pour l'avènement d'une paix définitive en Angola et a offert, avec les arrangements ultérieurement conclus, un cadre propice de nature à permettre au peuple angolais de dépasser les causes d'un conflit particulièrement meurtrier et ravageur et de se consacrer enfin à l'immense tâche de reconstruction nationale.

Aujourd'hui, il apparaît hélas que les progrès accomplis risquent d'être gravement compromis par la persistance des retards et les multiplications des reports dans l'application des dispositions du Protocole de Lusaka, comme le fait clairement ressortir le Secrétaire général dans son dernier rapport. Ainsi, les perspectives politiques deviennent incertaines d'autant que grandissent de jour en jour les doutes et les méfiances quant aux intentions réelles des dirigeants de l'UNITA s'agissant du respect des engagements qu'ils ont contractés dans le cadre de l'accord de paix.

De fait, comme le constate le Secrétaire général dans ce même rapport, les défis lancés actuellement au processus de paix en Angola, se résument essentiellement aux promesses non tenues de la part de l'UNITA concernant le respect des calendriers successifs établis pour mettre en oeuvre les dispositions du Protocole touchant les questions politiques et militaires et les résolutions pertinentes de ce conseil.

Face au rythme extrêmement lent auquel le processus de paix évolue, ma délégation ne peut, dès lors, qu'exprimer ses regrets de même que ses craintes de voir les efforts déployés et les sacrifices consentis pour asseoir les bases d'un règlement politique définitif de cette crise, remis en cause du fait de la prolongation de la situation de ni guerre ni paix que connaît le pays et dont la responsabilité est à imputer aux dirigeants de l'UNITA. Elle voudrait, dans le même temps, exprimer sa pleine solidarité avec le peuple et le gouvernement angolais et sa ferme conviction qu'ils sauront surmonter la difficile épreuve à laquelle ce pays frère est confronté.

Les Nations Unies n'ont cessé au cours des dernières années de déployer des efforts considérables, en vue de promouvoir une solution pacifique en Angola, à travers une action soutenue visant tout à la fois à établir une paix définitive, à assurer le retour à la stabilité et à préserver l'unité du pays et, dans le même temps, à réunir les conditions pour la réalisation de la réconciliation nationale dans le strict respect des engagements contractés et des principes démocratiques. Grand artisan de cette action menée au nom du Secrétaire général des Nations Unies, Me Alioune Blondin Beye aura grandement mérité de notre Organisation pour les inlassables efforts qu'il a déployés et le remarquable dévouement dont il a fait montre au service de la paix en Angola. C'est également le lieu de rendre un hommage appuyé à UNAVEM III, à laquelle mon pays participe, qui s'acquitte de sa noble mission au service de la paix dans des conditions souvent difficiles.

La signature du Protocole de Lusaka a représenté l'aboutissement d'un processus long, laborieux et délicat visant à l'instauration de la paix en Angola et, partant, à consolider la stabilité et la sécurité dans l'ensemble de la région. Le Conseil de sécurité a dès lors l'obligation d'agir avec diligence et détermination dans l'examen des questions demeurées en suspens et de prendre les mesures qu'imposent la gravité de la situation et que l'Angola et les autres États membres de la SADC souhaitent le voir adopter en la circonstance.

La reconstruction nationale, élément essentiel du processus de paix, requiert quant à elle, il importe de le rappeler ici, la mobilisation de ressources financières et de moyens conséquents que la Communauté internationale se doit de fournir à l'Angola pour le plus grand bien de ce pays, de la région et de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Sous votre direction sage et éclairée les travaux du Conseil de sécurité seront menés de manière très efficace. J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alfredo Cabral, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant un mois de septembre difficile.

Nous aimerions rendre hommage au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour le rôle essentiel qu'il a joué lors des événements qui se sont produits récemment en Angola. Son Représentant spécial, Me Blondin Beye, a déployé des efforts inlassables pour consolider le processus. Il faut également saluer les efforts de la troïka des États observateurs.

L'importance de la réunion d'aujourd'hui est soulignée par la présence des Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Mozambique et du Zimbabwe, ainsi que par celle des Vice-Ministres des affaires étrangères du Portugal et du Costa Rica. Depuis la dernière réunion du Conseil sur la situation en Angola, le processus de paix a été interrompu. Nous souscrivons à la dernière déclaration du Secrétaire général selon laquelle les retards constants et les promesses non tenues, en particulier de la part de l'UNITA, s'agissant du respect des calendriers successifs pour le règlement des questions politiques et militaires essentielles ne sont plus acceptables.

Le processus de paix perd de l'élan, aux plans à la fois politique et militaire. Côté militaire, le processus de cantonnement n'est pas encore achevé. Plus de 63 000 soldats de l'UNITA ont réintégré les zones de cantonnement. Cependant, il y a des doutes quant au nombre de soldats cantonnés par l'UNITA, et des rumeurs inquiétantes circulent selon lesquelles les troupes d'élite de l'UNITA se cachent encore. Le nombre de désertions des zones de cantonnement s'élève à 12 000. En outre, la quantité et la qualité des armes et des munitions remises à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) restent médiocres.

La formation des Forces armées angolaises n'a guère progressé. Moins de 10 000 sur les 26 000 soldats de l'UNITA qui doivent être incorporés dans les Forces armées angolaises ont été sélectionnés. Cinq des généraux de l'UNITA qui doivent rejoindre ces forces n'étaient pas arrivés à Luanda le 8 octobre.

Côté politique, le malaise et la tension prévalent encore. En août, le troisième Congrès extraordinaire de l'UNITA a décidé que M. Savimbi ne devrait pas accepter l'une des vice-présidences que lui offrait le Gouvernement. Malgré les efforts déployés à cet effet, la cinquième rencontre entre le Président José Eduardo Dos Santos et M. Savimbi n'a pu avoir lieu. Nous nous associons à la déclaration du Secrétaire général selon laquelle :

> «Il est regrettable que M. Savimbi n'ait pas assisté au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe qui s'est tenu le 2 octobre à Luanda.» (*S/1996/827, par. 42*)

Nous déplorons vivement ce fait.

Le Brésil reste attaché au processus de paix en Angola. Il y a deux ans, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères du Brésil, j'ai eu l'honneur d'être présent à la signature du Protocole de Lusaka. Le Brésil était le seul pays non africain représenté au niveau ministériel à cette occasion. Notre participation à UNAVEM III en tant que plus grand fournisseur de contingents reflète un attachement de longue date à l'Angola et à son peuple, fondé sur des origines culturelles et historiques communes; mais c'est également un reflet de notre désir d'aider à mettre fin à l'un des plus anciens conflits, conflit qui a tué ou mutilé des centaines de milliers de personnes innocentes. La participation à ce niveau nécessite des ressources financières considérables de la part non seulement de l'ONU, mais du Brésil également. Comme il a été dit auparavant, la patience, de même que les ressources, a ses limites.

Compte tenu de la gravité de la situation, et vu que nous approchons rapidement de la date prévue pour l'achèvement de la Mission, le Conseil de sécurité fait face à un grand défi. Le Secrétaire général recommande la prorogation du mandat d'UNAVEM III pour une période de deux mois. La suggestion d'un renouvellement pour une courte période reflète la frustration de la communauté internationale — que nous partageons — face à la procrastination systématique de l'une des parties.

L'Organe de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) chargé des questions politiques, de défense et de sécurité a fait une proposition à laquelle les chefs d'État et de gouvernement de 11 pays ont souscrit pour que le Conseil de sécurité adopte des mesures :

> «dans le cadre de la résolution 864 (1993) ... pour obliger l'UNITA à respecter intégralement et d'urgence les échéances fixées par le Conseil.» (*S/1996/827, par. 9*)

Cette proposition mérite d'être examinée avec le plus grand sérieux par le Conseil, compte tenu de l'absence de progrès dans le processus de paix. La communauté internationale ne peut pas permettre à une partie de défier constamment ses appels et les propres résolutions du Conseil de sécurité.

La situation en Angola en est à un stade critique. Si des progrès sérieux ne sont pas faits dans plusieurs domaines clefs à court terme, UNAVEM III ne sera pas en mesure d'accomplir toutes les tâches qui lui ont été assignées. Il appartient au Conseil de prendre les mesures appropriées pour persuader la partie réticente d'écouter la voix de la raison et pour remettre en selle le processus de paix.

Nous n'avons pas abandonné l'espoir suscité par le Protocole de Lusaka de voir un Angola pacifique, uni et prospère.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Cap-Vert. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Leao Monteiro (Cap-Vert) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous dire que nous sommes certains que votre direction éclairée sera la meilleure contribution aux travaux du Conseil.

Votre prédécesseur, mon frère l'Ambassadeur Cabral de la Guinée-Bissau, mérite notre reconnaissance pour la manière efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant le mois de septembre.

En me réjouissant de l'occasion qui est offerte à ma délégation de participer à la présente réunion sur la situation en Angola, je voudrais vous remercier, et par votre intermédiaire, remercier le Conseil de sécurité d'avoir bien voulu organiser cette réunion.

Notre reconnaissance s'adresse tout particulièrement à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui a pris l'initiative de proposer cette réunion. L'initiative en question témoigne de la croissante détermination africaine de stimuler résolument la recherche de solutions aux problèmes existant dans notre continent.

En tant que pays africain et, par ailleurs particulièrement solidaire du peuple angolais victime d'un drame qui n'a que trop duré, le Cap-Vert souhaite que la présente démarche de la SADC auprès du Conseil aboutisse pleinement.

À l'heure où le mandat d'UNAVEM III est à nouveau examiné, nous voudrions saluer les efforts persistants de toutes les entités concernées, et en particulier ceux du Secrétaire général et de son Représentant spécial, ainsi que ceux des représentants des trois États observateurs, efforts qui visent à faire aboutir le processus de paix en Angola.

Faire aboutir le processus de paix en Angola équivaut à aider les parties au conflit, c'est-à-dire le Gouvernement angolais et l'UNITA, à restaurer la paix et à parvenir à une véritable réconciliation nationale.

Des succès non négligeables ont été enregistrés par rapport à la situation qui prévalait il n'y a pas si longtemps. Il faut le reconnaître et s'en réjouir. Toutefois, les progrès se sont avérés être insuffisants et irréguliers. Le processus n'a pas été soutenu, les accomplissements sont précaires et se produisent de façon irrégulière et manifestement trop lente.

Les Accords de paix, et tout spécialement le Protocole de Lusaka, doivent être mis en oeuvre rapidement et avec rigueur. Il y a des retards à rattraper, et les mesures de confiance entre les parties devraient être consolidées.

En ce qui concerne notamment l'application du Protocole de Lusaka, le rapport du Secrétaire général du 4 octobre ainsi que la note d'information d'UNAVEM III du 23 septembre font état d'un échec très prononcé de la part de l'UNITA par rapport au comportement très positif du Gouvernement angolais.

Il nous faut féliciter le Gouvernement angolais et l'encourager à persévérer jusqu'au bout, tout comme il est tout à fait indiqué de prendre maintenant des mesures susceptibles d'inciter l'UNITA à respecter tous ses engagements. Le Conseil de sécurité est saisi de propositions dans ce sens, et nous espérons qu'elles seront adoptées et appliquées.

Tout en regrettant l'occasion perdue, le 2 octobre dernier, d'associer le leader de l'UNITA à une chance de renforcement de la confiance et de clarification des perspectives, nous espérons qu'une prochaine rencontre entre le chef de l'État angolais, S. E. M. José Eduardo Dos Santos et le Président de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, constituera une étape — ou peut-être l'étape — décisive pour une solution finale et une accélération de la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka.

Il serait prudent de demeurer réaliste et, tenant compte des antécédents, de s'efforcer de prévenir le pire. Aussi décisifs qu'ils soient, des efforts intenses des leaders politiques ne sauraient — loin s'en faut — mettre fin aux souffrances du peuple angolais. Il y a d'abord le problème majeur de la démobilisation et de la réintégration sociale de plus de 100 000 combattants, qui doit être traité opportunément et avec efficacité. En outre, le retour des réfugiés au pays, et celui des personnes déplacées à leurs activités et à leur terre en vue de survivre et de s'épanouir, sont des questions urgentes dont la solution ne saurait être remise à plus tard.

L'expérience acquise ailleurs de façon dramatique nous apprend qu'il faut prendre en charge les problèmes à temps. Cela a d'ailleurs été reconnu, et des promesses d'appui international ont été faites, notamment lors de la Table ronde de Bruxelles de 1995. Personne ne peut nier que les résultats sont bien décevants. Il faut ainsi contrer l'attitude qui conditionnerait une aide substantielle à une normalisation complète et préalable sur le terrain. Il s'agirait là d'une erreur lourde de conséquences. L'appui financier, technique et matériel doit toujours accompagner les efforts de paix, en leur conférant crédibilité et encouragement, et agir comme un véritable levier.

La région de l'Afrique australe n'est pas seule à apporter son soutien et à encourager l'appui international pour la reconstruction de l'Angola. Tout le continent africain est engagé dans cette tâche.

Nous vous remercions encore une fois, Monsieur le Président, et nous exprimons notre confiance dans la sagesse des délibérations du Conseil de sécurité sur la question dont il est saisi aujourd'hui.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Vice-Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica, S. E. M. Rodrigo Carreras. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Carreras (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, c'est un grand honneur de voir un ressortissant de notre région présider les travaux du Conseil durant le mois d'octobre. Nous vous félicitons chaleureusement. Nous remercions également l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, de la Guinée-Bissau, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de septembre.

Au cours de la dernière décennie, l'Amérique centrale a souffert des effets d'anciens conflits de nature socio-économique à la suite de l'affrontement mondial entre les deux superpuissances. Durant ces moments pénibles, les pays d'Amérique centrale ont, avec l'appui de la communauté internationale et la participation active des Nations Unies, convenu librement d'opter pour le processus de paix «Esquipulas II», un instrument que nous avons conçu et qui a permis l'établissement d'une paix ferme et durable en Amérique centrale.

En conséquence, le Costa Rica, pays qui n'était pas partie aux conflits en Amérique centrale mais qui, néanmoins, a souffert de leurs effets, accorde un sens tout particulier aux accords et engagements en faveur de la paix dans la sous-région de l'Afrique australe, en particulier le processus de paix en Angola, élaboré par les parties au conflit avec l'appui tangible de pays amis et la participation active des Nations Unies. Le Costa Rica, touché par les guerres en Amérique centrale il y a 10 ans, comprend parfaitement le sens et la valeur de ces accords pour les pays voisins de l'Angola.

Pour toutes ces raisons, le Costa Rica a accordé et continuera d'accorder son appui à la mise en oeuvre des accords de paix et en particulier, à la stricte application du Protocole de Lusaka. À cet égard, mon pays souligne les efforts et la volonté affichés pour maintenir le cessez-le-feu convenu. Mais nous exprimons aussi notre préoccupation face à la lenteur, et à ce que le Secrétaire général a qualifié d'«absence de progrès notables» (S/1996/827, par. 40) dans l'application du Protocole de Lusaka. Le Costa Rica déplore particulièrement l'attitude adoptée récemment par l'UNITA et l'absence de M. Savimbi à la réunion au sommet des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui a eu lieu à Luanda le 2 octobre, comme indiqué par le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil.

L'expérience de l'Amérique centrale souligne que ce n'est que par un respect strict et transparent des accords et une volonté ferme de les appliquer sans double critère ou arrière-pensée que les processus de paix peuvent atteindre leurs objectifs. Il faut donc que les parties respectent ce à quoi elles se sont engagées. Cela est essentiel, sinon la crédibilité sera entamée, le processus de paix sera affaibli et la paix deviendra impossible. Les pressions internationales sont essentielles; celles des pays amis, des médias et de l'opinion publique, de la communauté internationale et des Nations Unies nécessaires. Voilà l'expérience que nous avons connue en Amérique centrale.

Pour sa part, le Costa Rica engage instamment les parties, et tout particulièrement l'UNITA, à prendre des mesures spécifiques et décisives pour sortir de l'impasse actuelle et assurer la pleine application du Protocole de Lusaka. Le Costa Rica réaffirme son appui au soutien apporté au processus de paix par les pays observateurs, notamment les pays de la région d'Afrique australe et le Portugal, pays frère de l'Amérique ibérique. Enfin, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) pour les activités qu'elle déploie dans le cadre de ce processus et notre confiance quant à la réussite de sa tâche.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Malawi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rubadiri (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a trois mois environ, en juillet, quand nous étions réunis dans cette même salle pour examiner le rapport du Secrétaire général, daté du 27 juin 1996, sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), nous avions parlé de nos espoirs et de notre conviction qu'une lueur d'espoir poindrait bientôt au bout du tunnel en Angola. Nous serons donc très brefs. Nous avons toujours cette conviction et cet espoir, alors que le peuple angolais nourrit le rêve et l'aspiration de voir sa misère et ses souffrances prendre fin.

Nous sommes cependant perturbés par le tableau sombre qui semble se dessiner dans cette partie de notre monde comme le confirme le Secrétaire général dans son rapport contenu dans le document S/1996/827, daté du 4 octobre 1996. La réticence avec laquelle M. Jonas Savimbi et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) appliquent le Protocole de Lusaka est très décourageante pour nous au Malawi et pour tous les autres dans la région.

Le Malawi a participé à la réunion au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur la politique, la défense et la sécurité, qui s'est tenue à Luanda la semaine dernière. Nous souscrivons pleinement à chacun des paragraphes du communiqué publié à l'issue de cet important sommet. Il est particulièrement regrettable que M. Savimbi n'ait pas participé au sommet. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité tiendra dûment compte lorsqu'il examinera le rapport du

Secrétaire général des préoccupations exprimées, et en même temps de l'attachement à la paix qui se dégagent très clairement du communiqué. Le Conseil de sécurité doit envoyer un message énergique et clair à M. Savimbi et à l'UNITA indiquant que la communauté internationale ne tolérera plus son intransigeance ni celle de l'UNITA.

Hier encore, dans le débat général à l'Assemblée générale, mon ministre des affaires étrangères a appelé M. Savimbi à se conformer pleinement à l'application rapide du Protocole de Lusaka. Nous le faisons à nouveau aujourd'hui ne serait-ce que pour faire écho aux cris d'un peuple qui aspire à la paix.

En lançant cet appel ferme, nous sommes toujours encouragés par le bon travail accompli par le personnel de l'ONU en Angola. Nous rendons une fois de plus hommage aux efforts constants déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Alioune Blondin Beye, au personnel d'UNAVEM III et à tous les agents des organisations humanitaires qui se sont consacrés à la cause de la paix en Angola. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de se rappeler, dans l'examen de cette question, du bon travail accompli par ces personnes et de ne pas laisser l'Angola sombrer dans la violence et le désespoir. L'Angola est un joyau tout particulier dans la région de la SADC, sur les côtes de laquelle, comme sur les côtes du Mozambique à Sofala, se sont arrêtés ces braves gens qui sont arrivés les premiers en Afrique, venant du Portugal. L'Afrique australe est une région qui travaille dur maintenant pour donner un exemple africain de paix, de gestion avisée des affaires publiques, de stabilité et de développement. Une paix durable en Angola permettra à la région de réaliser son rêve de paix et de développement, à l'orée du siècle prochain.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le Vice-Ministre des affaires extérieures du Nicaragua, S. E. M. Alvaro Sevilla Siero. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sevilla Siero (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Le Nicaragua est très honoré d'être représenté par la République soeur du Honduras. Nous félicitons également l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, Représentant permanent de la Guinée-Bissau, qui a présidé le Conseil de sécurité au cours du mois passé.

Le Nicaragua participe au débat du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la situation en Angola, car il s'identifie au peuple angolais et se préoccupe vivement de la situation qui prévaut dans ce pays frère, auquel nous unissent des liens d'amitié et de coopération. Nous nous identifions à ce pays du fait notamment qu'il y a quelques années à peine le Nicaragua, situé au centre du continent américain, était également miné par une grave confrontation politico-militaire qui avait focalisé l'attention du monde.

Il y a à peine quelques années notre peuple était victime de la guerre, de la lutte fratricide, de la destruction de son économie et d'un grand trouble social. Il y a à peine quelques années, le Nicaragua avait encore une armée importante et une grande partie de son budget national était affecté à d'énormes dépenses militaires au détriment du développement économique et social. Il y a quelques années à peine, beaucoup d'entre vous et nous-mêmes envisagions avec scepticisme la possibilité de rétablir la paix au Nicaragua et de redonner à son peuple une liberté totale. Très récemment encore nous examinions la possibilité de reprendre le chemin du développement et de consolider un processus démocratique sans précédent dans toute notre histoire politique. À ce moment-là la réconciliation nationale semblait encore relever de l'utopie.

Aujourd'hui nous pouvons dire à nos frères d'Angola, qu'au Nicaragua tout ce qui paraissait impossible hier est aujourd'hui une réalité, et que de la même manière les Nicaraguayens ont dû parcourir un chemin long et difficile et semé d'obstacles, le Gouvernement nicaraguayen présidé par Mme Violeta Barrios de Chamorro, a relancé le processus de réconciliation nationale. De la même manière nous jouissions de l'appui des pays de notre région et de la communauté internationale, et en particulier des Nations Unies, et de la même manière le peuple angolais parviendra aux objectifs définis dans les Accords de Lusaka, avec l'appui des Nations Unies dans leur ensemble.

Nous avons voulu mettre en exergue ici notre propre expérience, comme une preuve d'optimisme et de confiance en un règlement pacifique des différends de toutes sortes, notamment lorsque la solution est recherchée avec la participation de toutes les parties concernées et en tenant compte des caractéristiques de chaque cas. Lorsque la volonté politique de négocier existe, aucune initiative ne peut échouer.

Nous avons lu avec grand soin et beaucoup d'intérêt le rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola et après avoir écouté le débat sur la situation que connaît ce pays, nous pourrions nous laisser aller au découragement ou au scepticisme quant à la possibilité de parvenir à surmonter une fois pour toutes tous ces obstacles. Nous pourrions peut-être penser que les Nations Unies devraient se retirer

de l'Angola et que le mandat d'UNAVEM III ne devrait pas être prorogé au-delà de janvier 1997, tant en raison des coûts financiers de l'opération que parce que les accords n'ont pas été respectés.

Notre délégation reste toutefois optimiste. Nous pensons que si la communauté internationale, représentée ici même, se trompait, cela reviendrait à nier les progrès accomplis et à rendre impossibles tous nouveaux efforts pour aider le peuple angolais qui souffre et qui est en fait celui qui subit les pires conséquences de la situation.

Notre propre expérience nous permet de dire que le chemin semble difficile et le processus très compliqué. Nous savons qu'il n'est pas aisé de concilier des positions qui bien souvent paraissent inconciliables. Toutefois, nous sommes convaincus que tant le Gouvernement angolais, présidé par S. E. M. José Eduardo Dos Santos, que M. Jonas Savimbi, le chef de l'UNITA, sont bien conscients que dans la conjoncture mondiale actuelle la paix, la réconciliation nationale et la démocratie sont le seul moyen d'apporter la prospérité à nos nations pauvres. Il n'y a d'autre choix que de poursuivre la négociation pour surmonter les derniers obstacles. Mais il est nécessaire de renforcer les mesures de confiance.

Tout comme le Nicaragua en paix est pour l'Amérique centrale et le continent américain un exemple de règlement de conflit et de renforcement du processus démocratique, l'Angola totalement pacifique et sur la voie de la consolidation de la démocratie et du développement économique et social serait une contribution majeure en tant qu'exemple pour le monde et pour les pays frères d'Afrique.

Dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Angola, ce qui nous préoccupe le plus, ce sont les aspects militaires. Tant que l'on persistera à ne pas respecter le Protocole de Lusaka selon le calendrier recommandé par la Commission conjointe, il sera très difficile de pacifier l'ensemble du pays. Tous les Angolais doivent bien savoir qu'après toutes ces années de souffrances et de dévastation, sans une paix durable il ne sera pas possible d'asseoir la démocratie. Si l'on a adopté des mesures importantes en ce sens, il n'en est pas moins nécessaire de s'attacher plus sérieusement à garantir le plein respect du cessez-le-feu, à veiller au cantonnement des forces militaires de l'UNITA et à désigner les éléments qui doivent être incorporés dans les forces armées nationales. Un pays a besoin d'une force armée unique qui puisse entreprendre l'effort de reconstruction et apporter son appui à l'aide humanitaire et au déminage du territoire afin que cessent une fois pour toutes les pertes en vies humaines, en particulier parmi la population civile innocente.

Au Nicaragua, nous savons ce que cela signifie. Après plusieurs années de retard et maintenant que nous sommes engagés sur la voie du progrès, nous nous employons à reconstruire nos infrastructures; nous ouvrons des routes; nous poursuivons le travail de déminage. Les forces armées de notre pays jouent un rôle important à cet égard. Il peut en être de même en Angola.

Pour le Nicaragua, qui est solidaire du peuple et du Gouvernement angolais, il importe que les objectifs des accords de Lusaka soient réalisés. Des efforts sont faits à cet égard. Le Gouvernement du Président Dos Santos a pris des mesures concrètes et l'UNITA, elle-même, a pris des mesures importantes. La communauté internationale, pour sa part, a multiplié les initiatives pour créer la confiance tellement nécessaire entre les deux parties. C'est dans cet esprit que les chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont invité M. Savimbi à assister à la réunion organisée à Luanda par ladite organisation afin de donner une impulsion nouvelle au processus de paix en Angola. Nous pensons que le moment est venu de renforcer la confiance et la crédibilité et pour les deux parties de répondre à ces multiples efforts.

Le Nicaragua, qui appuie le développement et la paix en Afrique, tient à remercier les ministres du Zimbabwe, du Mozambique, du Botswana, de l'Angola et de l'Afrique du Sud, qui ont demandé au Conseil de sécurité d'examiner une fois encore la situation en Angola. Nous sommes certains que l'intérêt qui a motivé ces pays frères d'Afrique aidera l'Angola et fera que les Nations Unies participeront au processus.

Nous voudrions souligner que toutes les initiatives doivent déboucher sur un seul et même objectif : la pacification et la réconciliation de la famille angolaise. Nous sommes convaincus que les Angolais sont ceux qui subissent les pires conséquences de cette situation et que les dirigeants de ce pays portent aujourd'hui plus que jamais une lourde responsabilité à cet égard.

Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles réfléchissent une fois de plus à la situation de crise économique et sociale que traverse l'Angola. Personne ne pourra gouverner un pays en paix sans la collaboration de son peuple. Seuls les Angolais eux-mêmes pourront faire progresser leur pays.

Il importe donc de respecter pleinement les accords. En Angola, il faut notamment que les dirigeants de l'UNITA s'associent au processus de paix sous tous ses aspects, qu'ils entrent dans les formes armées, le Gouvernement. Mais il importe par-dessus tout qu'ils s'associent aux efforts que fait le peuple angolais tout entier pour son propre bien.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le Ministre adjoint des relations extérieures du Nicaragua des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Burundi. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nsanze (Burundi) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation forme des voeux pour que votre mandat soit couronné de succès.

(*L'orateur poursuit en français*)

Durant le mois de septembre, c'est l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral qui a présidé le Conseil de sécurité avec un brio remarquable. Ma délégation tient également à le féliciter pour la façon dont il s'est acquitté de son mandat.

En dépit de la crise grave que traverse mon pays depuis bientôt trois ans, la République du Burundi, que ma délégation a l'insigne honneur de représenter dans cette prestigieuse enceinte, a suivi avec attention l'évolution de la situation politique en Angola, ce pays frère et ami. Ma délégation saisit cette occasion pour saluer les efforts remarquables déployés par la communauté internationale en vue d'aider le peuple angolais à mettre fin à la guerre fratricide qui le divise et le déchire depuis une vingtaine d'années.

À cet égard, les acteurs principaux méritent une mention spéciale pour leur rôle inlassable, à savoir les États membres du Comité politique de défense et de sécurité, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies avec l'appui ferme de ses nombreuses agences, des organisations non gouvernementales et des différents bailleurs de fonds.

Le Burundi tient à mettre en exergue l'importance toute particulière du Protocole de paix, conclu à Lusaka le 20 novembre 1994 grâce à la médiation combien fructueuse des Nations Unies en étroite coopération avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et les leaders politiques angolais concernés au premier chef.

Au nom du Gouvernement, la délégation burundaise rend un hommage solennel à tous les chefs d'État de la région qui se sont coalisés pour la tâche gigantesque visant au rétablissement de la paix et de la sécurité en Angola. La noble mission accomplie dans la réussite de la médiation pour la réconciliation des frères angolais, en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, vaut à Me Alioune Blondin Beye les félicitations les plus enthousiastes de l'Afrique, en particulier, et de l'ONU en général.

L'engagement, la volonté et la magnanimité politiques que n'a cessé de témoigner S. E. le Président Dos Santos forcent l'admiration de toute la communauté internationale. Tous ses efforts et sacrifices ont été consentis en vue de faire aboutir le processus de paix, de soulager ainsi les souffrances indicibles du peuple angolais et de redonner l'espoir de vivre aux filles et aux fils de ce pays.

Toutefois, le Burundi qui est lui-même confronté à la rébellion armée en provenance de l'intérieur comme de l'extérieur de ses frontières, s'inquiète des atermoiements, des hésitations et des ambiguïtés observées de la part de l'UNITA, partie prenante au Protocole de Lusaka. Cette tergiversation risque d'hypothéquer et de compromettre dangereusement les chances de la paix.Mon gouvernement se joint dès lors à la communauté internationale, spécialement au Conseil de sécurité et à la mission de médiation, pour en appeler instamment à l'UNITA afin qu'elle procède sans délai au cantonnement de toutes ses troupes dans les zones sous la supervision des Nations Unies, à la remise de toutes les armes et de tous les équipements militaires restants encore sous son contrôle ainsi qu'au démantèlement effectif de tous les postes de commandement pour rejoindre l'état-major des Forces armées angolaises et nationales.

Par ailleurs, ma délégation est fondée à désapprouver la volte-face de l'UNITA. En déclinant l'offre d'un des postes politiques les plus élevés de l'État destiné à renforcer l'esprit de réconciliation nationale, à savoir celui de vice-président de la République, ce parti contrecarre l'heureux dénouement escompté. Force nous est dès lors d'exhorter les dirigeants de l'UNITA à se raviser rapidement et à appliquer scrupuleusement le Protocole de paix de Lusaka, à mettre tout en oeuvre pour sauvegarder le processus de réconciliation nationale.

La pleine conformité au Protocole de Lusaka comporte, notamment, le règlement rapide de la question d'un statut spécial pour le Président de l'UNITA, le respect intégral de la libre circulation des personnes et des biens à travers tout le pays, l'intégration de ses éléments au niveau de l'administration provinciale et locale sur l'ensemble du territoire national, le retour urgent des députés de ce parti à l'Assemblée nationale, et surtout la formation d'un gouvernement d'union et de réconciliation nationales.

Il importe au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en amenant tous les signataires du Protocole de paix de Lusaka à se conformer fidèlement à leurs engagements pris à la face du monde et de la nation angolaise. Il incombe au Conseil de sécurité d'être plus vigilant pour renverser la vapeur en remettant sur les rails le processus vers la paix et en jugulant à temps toute manoeuvre s'apparentant à une régression périlleuse des progrès significatifs déjà réalisés dans la voie vers la normalisation définitive.

Le Burundi s'inspire, lui aussi, de l'expérience douloureuse du peuple frère et ami d'Angola que nous avons longtemps soutenu dans sa lutte légitime pour sa libération nationale. En effet, le peuple burundais est confronté à une guerre civile qui lui est imposée par des milices et groupes armés depuis l'éclatement du drame national en octobre 1993. Soucieux de rétablir la paix et la sécurité sans équivoque ni ambages, le Gouvernement burundais s'est résolument engagé à entamer les négociations avec tous les groupes, y compris les factions armées. Dans le droit fil de la politique de réconciliation nationale et de la démocratisation, il s'est déjà écoulé un mois depuis la réinstauration de l'Assemblée nationale, le rétablissement des partis politiques dans leurs droits et fonctions et l'engagement public du Gouvernement à entreprendre des pourparlers avec les rebelles coupables des massacres massifs d'un peuple innocent.

Le 24 septembre dernier, j'ai communiqué au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies la réalisation intégrale, par mon Gouvernement, des conditions dont ont prétexté les pays de notre région pour décréter des sanctions immorales, illégales, en contradiction flagrante avec les Chartes de l'ONU et de l'OUA. Ce blocus économique total cause des ravages abominables au sein de la population, en particulier parmi les catégories les plus vulnérables : femmes, enfants, vieillards, malades. Le Burundi ayant rempli toutes les conditions posées par les artisans de l'embargo et celles consignées dans la résolution 1072 (1996), du 30 août dernier, du Conseil de sécurité, tout autre prétexte de maintenir ces mesures ne saurait être dicté que par d'autres mobiles, par un agenda caché chez les partisans du statu quo. C'est ici que se rejoignent le sort du Gouvernement angolais et celui du Gouvernement burundais. L'un et l'autre sont victimes de leur totale conformité aux appels de la communauté internationale et aux résolutions du Conseil de sécurité, puisqu'ils sont pénalisés par l'obstructionnisme des camps rebelles qui violent impunément les engagements affichés mais qui restent lettre morte. Il appartient au Conseil de sécurité de remédier à cet état de fait en obligeant les récalcitrants à obtempérer aux résolutions de cet organe qu'est le Conseil de sécurité.

Le Président *(interprétation de l'espagnol)* : Je remercie le représentant du Burundi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) *(interprétation de l'espagnol)* : Nous sommes honorés et heureux que le Honduras, qui fait partie de notre Amérique, préside le Conseil de sécurité. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous souhaiter du succès dans l'accomplissement de votre tâche. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral, qui a présidé avec efficacité le Conseil le mois dernier.

Ma délégation participe à ce débat, qui a lieu sur la demande des dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), lors de sa réunion à Luanda, le 2 octobre 1996.La position du groupe ministériel, nommé par les 12 membres de la SADC pour les représenter, a été explicitée hier, devant le bureau du Mouvement des pays non alignés, par le président du groupe, le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, S. E. M. Stanislaus I. G. Mudenge, et réaffirmée par le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. Venâncio De Moura.

Cuba partage la préoccupation du continent africain et de la communauté internationale concernant la situation critique en Angola, l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix et le non-respect par l'UNITA des dispositions du Protocole de Lusaka.

Il est regrettable que le chef de l'UNITA, M. Savimbi, n'ait pas assisté à la réunion organisée par les dirigeants de la SADC. C'est là une preuve supplémentaire du manque de volonté politique de la part des dirigeants de ce groupe de contribuer à une solution négociée du conflit, conformément

à l'esprit et à la lettre du Protocole de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement angolais et l'UNITA se sont engagés — devant l'Afrique et la communauté internationale — à promouvoir et à réaliser une réconciliation nationale en Angola. Il est juste et nécessaire de reconnaître les efforts soutenus et diversifiés du Gouvernement légitime de l'Angola pour parvenir à ces objectifs. Après d'authentiques élections et une victoire incontestable du Mouvement populaire de libération de l'Angola et après de nombreuses initiatives à l'effet de promouvoir le dialogue et la négociation, il est clair que l'UNITA n'a pas assumé ses responsabilités et ses obligations. Les récents événements ont prouvé à l'évidence que le Gouvernement légitime de l'Angola ne peut être mis sur un pied d'égalité avec l'UNITA, non seulement en raison du passé bien connu de ce groupe mais aussi à cause de ses activités actuelles illégales, qui méritent une claire condamnation.

Cuba tient à réaffirmer son appui sans réserve au Gouvernement angolais et à réitérer que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Angola doivent être respectées.

La communauté internationale a assumé sa responsabilité vis-à-vis du processus de paix en Angola. La Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) constitue actuellement la plus grande opération de maintien de la paix des Nations Unies. D'immenses ressources financières et humaines sont consacrées à cette opération. Cependant, l'une des parties au conflit, l'UNITA, a failli à ses obligations au titre du Protocole de Lusaka et continue de menacer et de compromettre le processus de paix.

Ce manque de volonté politique de la part de l'UNITA à l'égard du processus de paix en Angola et son non-respect inadmissible du Protocole de Lusaka — instrument bilatéral de grande portée internationale — doivent être condamnés vigoureusement par la communauté internationale.

Le mandat d'UNAVEM III du 11 juillet 1996, prorogé jusqu'au 11 octobre 1996 en vertu de la résolution 1064 (1996) du Conseil de sécurité, doit être examiné avec toute l'objectivité nécessaire par cet organe. Le mandat de cette opération de maintien de la paix perdrait toute signification si une date limite contraignante n'était pas fixée. Si l'UNITA continue de manière irresponsable à violer le processus de paix, le mandat d'UNAVEM III ne pourra être prorogé indéfiniment.

Cuba appuie la position exprimée par les pays frères de l'Afrique, à savoir que cette brève prorogation du mandat d'UNAVEM III suppose la contribution politique obligatoire de l'UNITA. Si tel n'est pas le cas, il est évident que la communauté internationale se devra de suivre le chemin emprunté par le Gouvernement légitime et souverain de la République d'Angola pour trouver une solution à ce conflit interne.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son dernier rapport relatif à la situation actuelle du processus de paix en Angola, notamment sa recommandation sur l'attitude que devra adopter la communauté internationale en ce qui concerne la position de l'UNITA et la prorogation éventuelle du mandat d'UNAVEM III.

Le Conseil de sécurité, par le biais de résolutions successives, a pris un engagement et une responsabilité inéluctables vis-à-vis du processus de paix en Angola. Cuba espère que le Conseil de sécurité honorera cette responsabilité par des mesures décisives et énergiques face au non-respect flagrant de ces résolutions par l'UNITA. Tout retard, silence ou omission se traduirait par un message équivoque et porterait préjudice à la crédibilité et à la cohérence du Conseil de sécurité. Cuba espère que, cette fois, le Conseil agira en toute équité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Mali. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, le Mali se réjouit de voir le Conseil siéger, au cours du mois d'octobre, sous votre autorité. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour témoigner à l'Ambassadeur Alfredo Lopes Cabral la grande satisfaction de ma délégation pour la compétence et l'autorité avec lesquelles il a présidé les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général de notre Organisation, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la qualité de son rapport sur la question à l'examen. C'est un rapport clair, exhaustif et très instructif.

Qu'il me soit permis également de saluer le personnel civil et militaire d'UNAVEM III pour les résultats appréciables obtenus grâce à leurs efforts et à l'appui qu'ils

apportent au chef de la mission, le Représentant spécial du Secrétaire général, notre compatriote Alioune Blondin Beye, à qui des compliments appuyés ont été adressés par les orateurs qui m'ont précédé. Bien entendu, ces propos élogieux ne peuvent pas laisser indifférents le Mali et les Maliens. Et je voudrais à cet égard, au nom du Gouvernement malien, remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son choix et sa confiance sans lesquels notre compatriote n'aurait pu obtenir les résultats que tous les orateurs précédents ont salués.

Je voudrais enfin saluer la présence des ministres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) parmi nous et les remercier pour les informations utiles qu'ils nous ont communiquées.

Depuis notre dernière session, en juillet dernier, la situation en Angola a été dominée par une certaine léthargie, des lenteurs et des retards injustifiés. C'est dire toute l'importance de la présente session, qui doit engager le processus de paix dans sa phase finale. Toutefois, il convient de rappeler que des avancées significatives ont été enregistrées. Ainsi, un accord de paix a été signé, auquel les signataires ont toujours réaffirmé leur attachement. De même, le cessez-le-feu est effectif et cela doit être porté au crédit des deux parties car l'Angola ne connaît plus 1 000 morts par jour.

Comment ne pas saluer également les efforts louables qui ont permis de rétablir la confiance grâce à un dialogue direct entre les frères angolais, lors des rencontres de Lusaka, de Franceville, de Bruxelles et de Libreville? Il faut également saluer l'assistance aux populations, le retour des personnes déplacées et des réfugiés.

Mais la paix n'est pas l'absence de guerre. Avec beaucoup de courage, le Secrétaire général, dans son rapport, a mis en évidence les dangers qui menacent le processus de paix fragile.

De l'avis de ma délégation, les signataires du Protocole de Lusaka doivent tous exécuter de bonne foi les engagements souscrits. Ils doivent rompre avec la stratégie des promesses non tenues, qui est de nature à faire perdre patience à la communauté internationale, et le Conseil de sécurité doit à cet égard prendre toutes les mesures nécessaires pour accompagner le processus de paix en cours auquel le Gouvernement de la République du Mali apporte son soutien plein et entier.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Mali des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Lesotho. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mangoaela (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cabral, de la Guinée-Bissau, pour la compétence avec laquelle il a conduit le navire, c'est-à-dire ce Conseil, le mois dernier.

Je voudrais également, au nom du Lesotho, remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, par le biais de son très compétent Représentant spécial pour l'Angola, Me Alioune Blondin Beye, ainsi que les femmes et les employés au service de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) des efforts qu'ils continuent de faire en Angola en vue de permettre à la stabilité et à une paix durable d'être instaurées dans ce pays frère. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance aux trois États observateurs — les États-Unis, la Fédération de Russie et le Portugal — pour l'action louable qu'ils mènent pour aider à traduire dans la réalité les aspirations communes du peuple angolais en faveur de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale.

Nous manquerions à notre devoir si nous omettions de mentionner le rôle spécial que S. E. le Président Chiluba de la Zambie a joué pour faciliter le processus de paix en Angola, qui, comme chacun sait, a abouti à la signature du Protocole de Lusaka en 1994.

Le message qui se dégage du rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi est mitigé et jette le doute sur l'attachement de l'UNITA au processus de paix. Pour nous, le Protocole de Lusaka reste la seule structure valide grâce à laquelle les aspirations du peuple angolais peuvent être réalisées. Toute violation d'une quelconque de ses dispositions rend futile le processus de paix. C'est pourquoi la lenteur des progrès et l'impasse apparente où se trouve l'application du Protocole de Lusaka nous préoccupent. Nous sommes heureux de noter que le cessez-le-feu, qui a pris effet deux jours après la signature du Protocole, tient malgré certaines difficultés. Ce n'est que dans un environnement paisible que de sérieuses négociations pourront avoir lieu.

Le Lesotho souhaite réaffirmer une fois de plus le principe selon lequel le Conseil de sécurité demeure le seul garant international de la paix et de la sécurité. Aucune initiative de la part d'organisations régionales ou continentales ne doit être interprétée comme libérant le Conseil de sécurité de sa responsabilité. Dans la déclaration que nous avons prononcée récemment devant l'Assemblée générale, nous avons de nouveau lancé une mise en garde contre la sélectivité régionale dans l'attention accordée par notre organisation, via le Conseil de sécurité, aux situations de crise internationale. Tout en demandant instamment aux parties au conflit en Angola de respecter les dispositions du Protocole de Lusaka, nous voudrions de nouveau lancer un appel spécial à la communauté internationale pour qu'elle fournisse à UNAVEM III les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour permettre à la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat. Nous voudrions également demander à la communauté des donateurs de contribuer au processus de paix en Angola en fournissant l'appui requis pour la démobilisation et la réintégration des anciens combattants, et en respectant les engagements pris à la Conférence de la Table ronde de Bruxelles sur l'Angola de 1995.

L'Organisation des Nations Unies demeure la composante la plus importante du processus de paix en Angola. Le mandat d'UNAVEM III arrivant à expiration et l'UNITA faisant preuve d'intransigeance, il incombe au Conseil de sécurité d'adopter des mesures urgentes dans le cadre de la résolution 864 (1993), qui devraient contraindre l'UNITA à respecter totalement et d'urgence les calendriers établis par le Conseil.

La réunion au sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui s'est tenue à Lusaka au début du mois, a recommandé un *modus operandi* et présenté au Conseil des résolutions pour examen. La présence parmi nous de cinq ministres de cette région témoigne clairement des aspirations à la paix et au développement de la sous-région de l'Afrique australe. Ces ministres ont fait des déclarations ce matin, invitant le Conseil de sécurité à prendre des mesures décisives pour amener M. Savimbi et l'UNITA à comprendre la gravité qu'accorde l'ensemble de la communauté internationale au fait que le processus de paix ne progresse pas. Le Gouvernement du Royaume du Lesotho appuie sans réserve ces déclarations.

Le peuple angolais verse son sang depuis trop longtemps. Il mérite la paix, maintenant et pour toujours.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a pas d'autres orateurs.

La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à la suite de l'examen du point inscrit à l'ordre du jour aura lieu demain, 11 octobre 1996.

La séance est levée à 17 h 35.